

ANNEXES AU RAPPORT

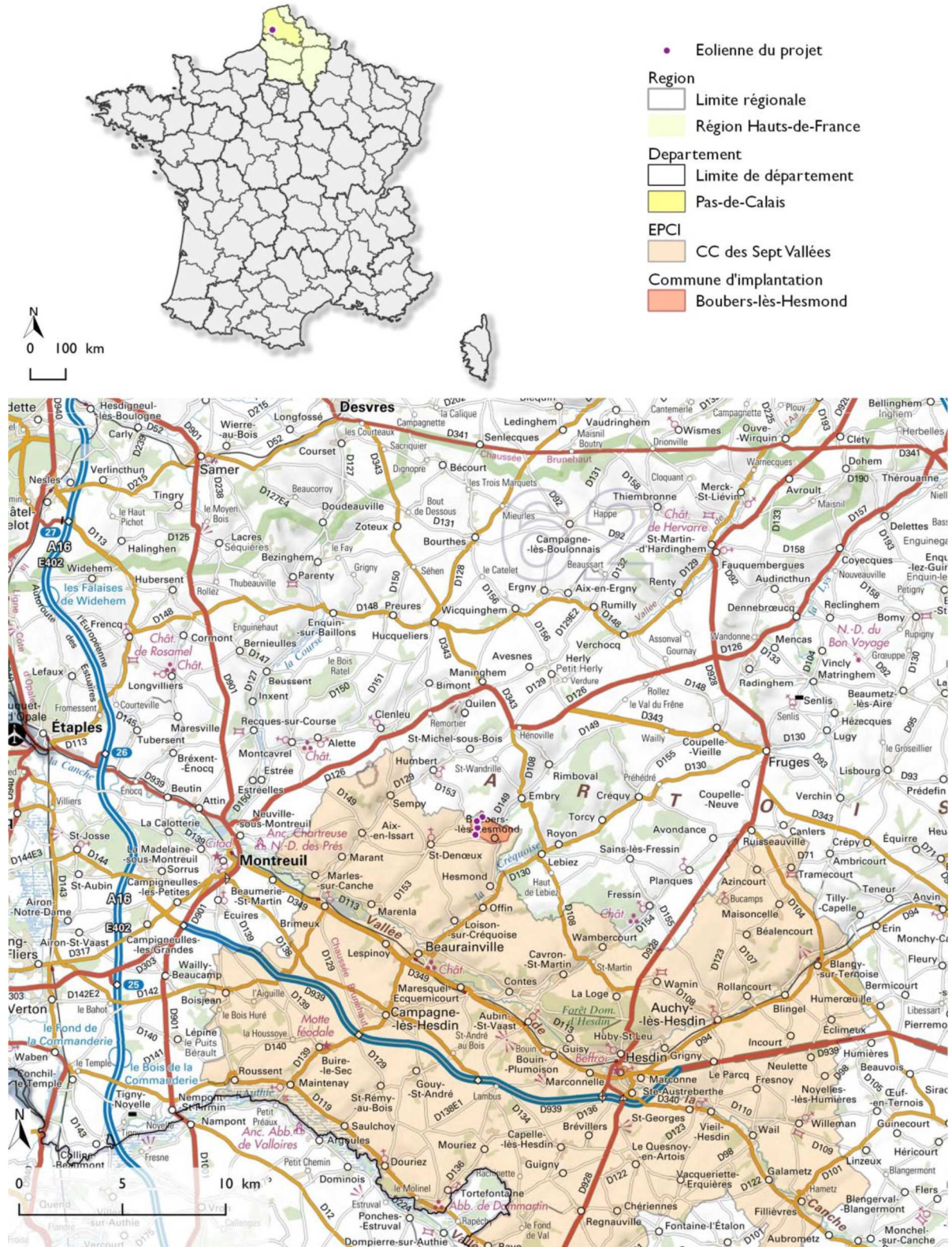
- 1. LOCALISATION DU PROJET**
- 2. HISTORIQUE ET CONCERTATION PREALABLE**
- 3. DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**
- 4. ARRETE PRESCRIPTION ENQUETE PUBLIQUE**
- 5. AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**
- 6. PUBLICATIONS PRESSE - AFFICHAGES - CONSTATS**
- 7. AVIS MRAe 2022-6337 1/09/2022**
- 8. AVIS ARS - DRAC – UDAP - DSAE**
- 9. PV DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**
- 10. MEMOIRE EN REPONSE EOLIENNES LES MAGNOLIAS**
- 11. REGISTRE ENQUETE MAIRIE DE BOUBERS AVEC
PIECES JOINTES ET MAILS PREFECTURE**

ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 1

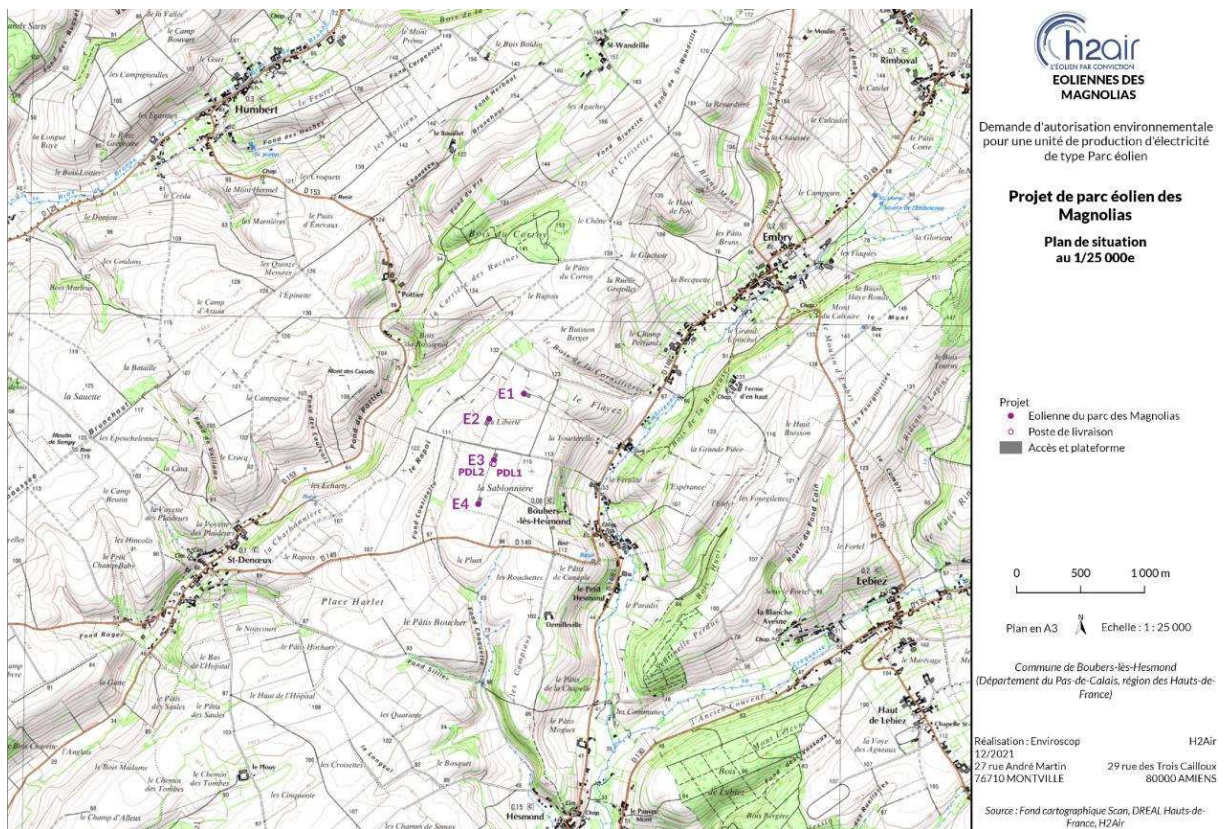
LOCALISATION DU PROJET

Localisation de l'installation projetée



PROJET PARC EOLIEN à BOUBERS LES HESMOND

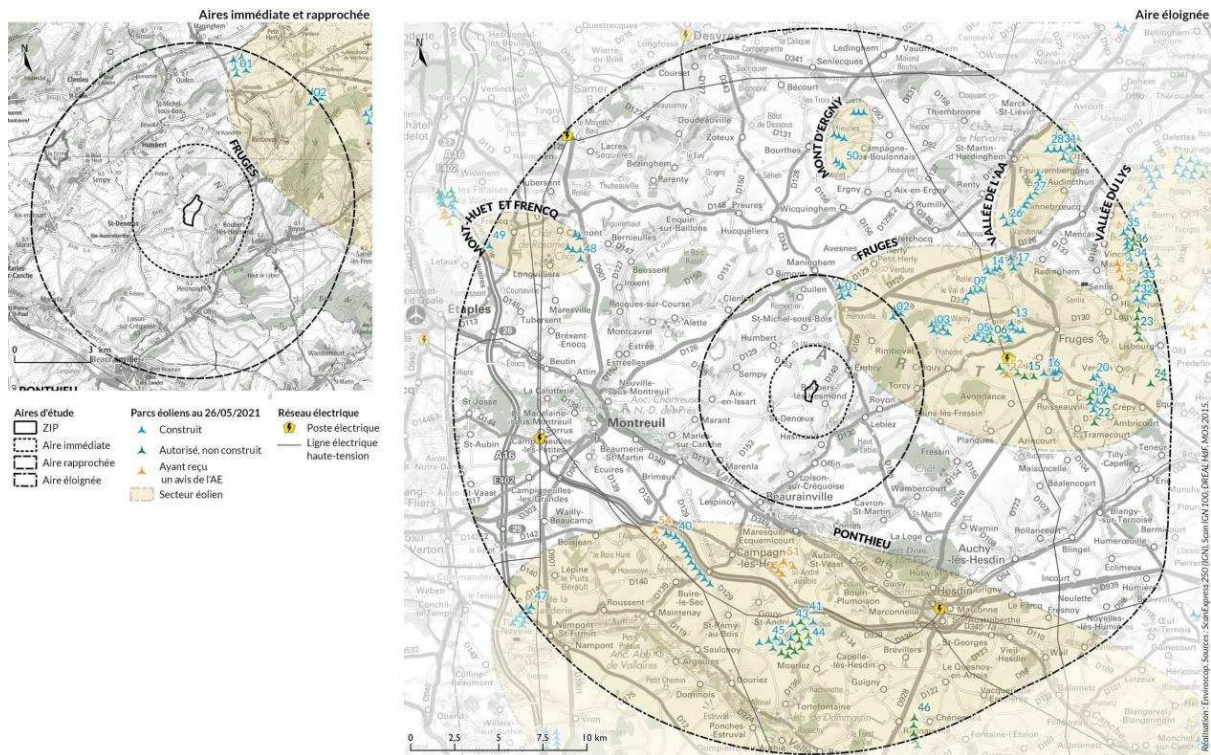
PLAN DE SITUATION au 1/25000e



PROJET PARC EOLIEN à BOUBERS LES HESMOND

Parcs éoliens autorisés dans le territoire d'étude

Réalisation : Enviroscop. Source : DREAL 2019, IGN FRANCE raster, BDAIti75, OSM



Localisation du projet éoliennes les Magnolias Boubers les Hesmond

ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 2

HISTORIQUE ET CONCERTATION PREALABLE

HISTORIQUE ET CONERTATION PREALABLE

Le public a été informé de l'avancée du projet par le biais :

- De plusieurs lettres d'information pour présenter l'éolien dans son ensemble et le projet de Parc éolien
- Des Magnolias en particulier, selon son état d'avancement,
- De deux permanences publiques.

Les permanences publiques ont été tenues les 15 janvier 2020 et le 30 octobre 2021 à Boubers-lès-Hesmond afin d'informer le public sur le projet et de répondre à leurs interrogations.

Une affiche en mairie indiquait la tenue de cette permanence et des flyers ont été distribués à l'ensemble des riverains.

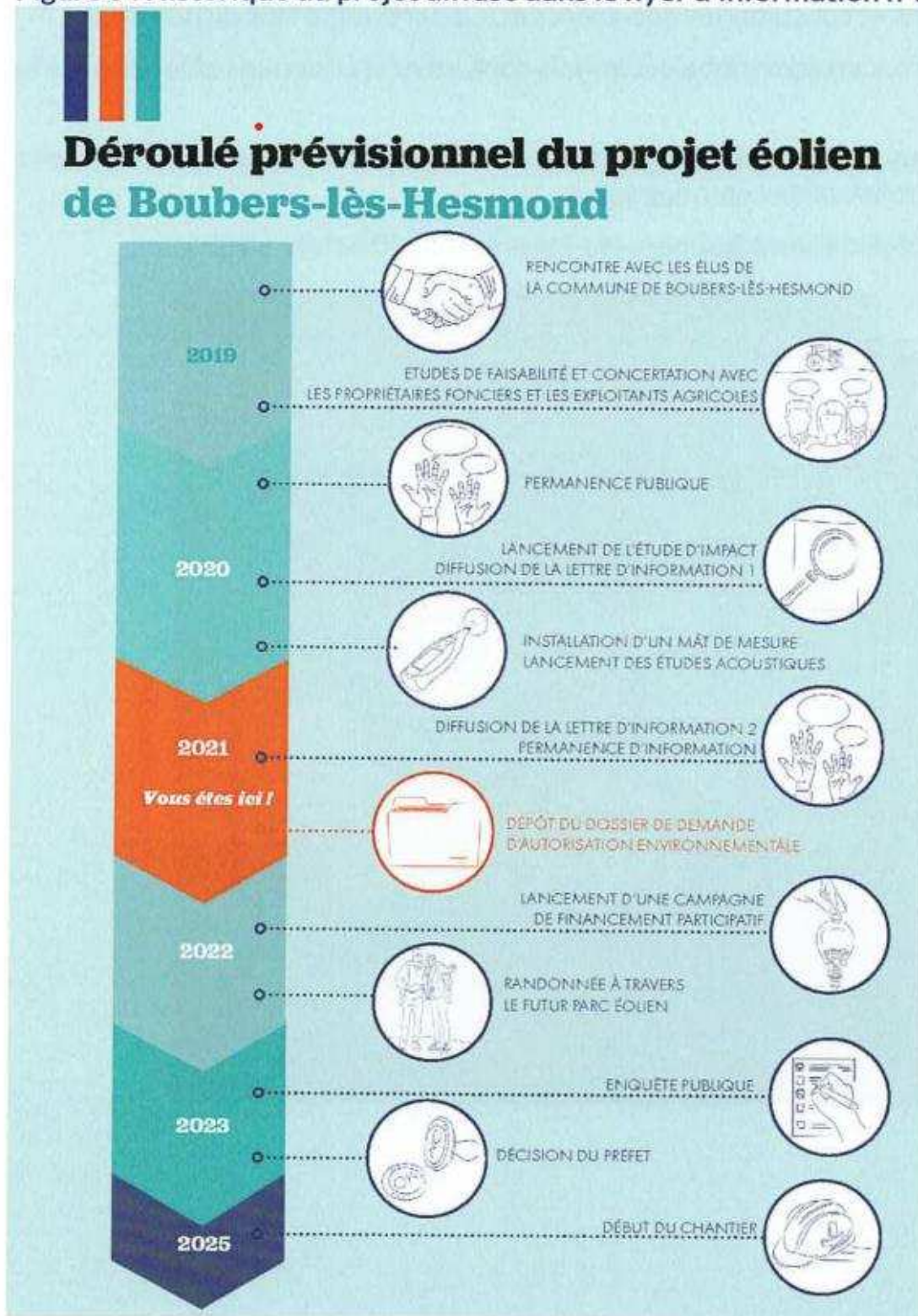
Des panneaux ont été exposés (voir Figure pages suivantes).

Les habitants ont pu venir poser toutes leurs questions et consulter les documents et supports mis à leur disposition.

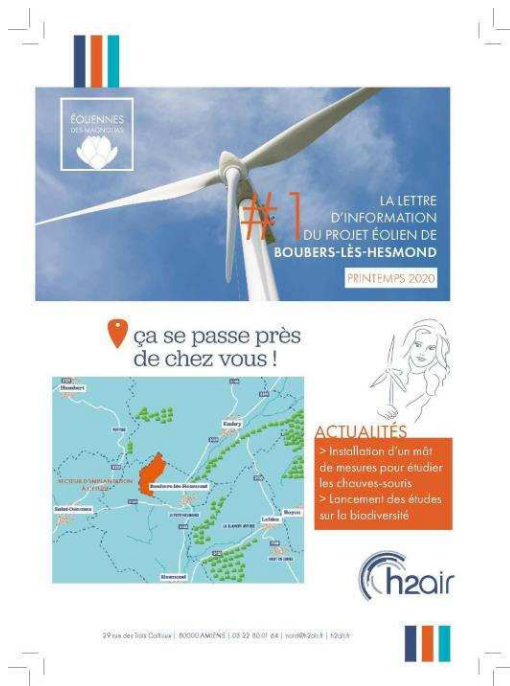
Ces différentes étapes de concertation ont alors permis d'informer les riverains et les élus sur le projet et ses avancées.

L'ensemble des informations concernant le projet éolien des Magnolias est consultable sur le site internet suivant : <https://projeteolien.com/magnolias>

Figure 5 : Historique du projet diffusé dans le flyer d'information n°2



PROJET PARC EOLIEN à BOUBERS LES HESMOND



ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 3

DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

18/11/2022

N° E22000136 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 2

Vu, enregistrée le 15/11/2022, la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraisons.

Maître d'ouvrage : SAS Eoliennes des magnolias.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Boubers-lès-Hesmond.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et L.181-10 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Vital RENOND, chef de projet, groupe carrières du Boulonnais, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, à la SAS Eoliennes des magnolias et à Monsieur Vital RENOND.

Fait à Lille, le 18/11/2022

Le Président,

Christophe HERVOUET



ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 4

ARRETE PRESCRIPTION ENQUETE PUBLIQUE



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT-BICUPE-SIC-LP- n° 2022 - 287

Arras, le 9 décembre 2022

COMMUNE DE BOUBERS-LES-HESMOND

SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS

**ARRETE PREFECTORAL D'OUVERTURE
D' ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 5 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-10-126 du 8 octobre 2022 portant délégation de signature ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E) ;

Vu la demande présentée par la société SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS, dont le siège social est situé 29, rue des trois cailloux – 80000 Amiens, en vue d'être autorisée à exploiter le parc éolien des magnolias situé sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond ;

Vu les plans produits à l'appui de la demande ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 17 octobre 2022 déclarant le dossier recevable ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France en date du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France en date du 5 octobre 2022 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Lille en date du 18 novembre 2022 désignant Monsieur Vital RENOND, chef de projet pour le groupe Carrières du Boulonnais, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1 :

La demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS, en vue de procéder à l'exploitation du parc éolien des Magnolias comprenant quatre aérogénérateurs (Hauteur totale : 178 m – Puissance unitaire : de 5 MW pour les E1 et E2 et 4MW pour les E3 et E4) et deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond sera soumise à l'enquête publique pendant 32 jours, du 3 janvier 2023 au 3 février 2023 inclus, en mairie de Boubers-les-Hesmond, siège de l'enquête.

Le président du tribunal administratif de Lille a nommé Monsieur Vital RENOND, chef de projet pour le groupe Carrières du Boulonnais, retraité, en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête publique.

Article 2 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Boubers-les-Hesmond – rue de la Mairie, les lundi et jeudi de 10h30 à 12h15 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS – Boubers-les-Hesmond.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier numérique est également consultable en mairies de : Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Cavron-Saint-Martin, Clenleu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoeux, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Article 3 :

Monsieur Vital RENOND, Commissaire-Enquêteur, sera présent en mairie de Boubers-les-Hesmond, siège de l'enquête:

- le mardi 3 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le samedi 7 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le mercredi 11 janvier 2023 de 15 h à 18 h
- le mardi 24 janvier 2023 de 16 h à 19 h
- le vendredi 3 février 2023 de 15 h à 18 h

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet des services de l'État dans le département (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique publications – consultation du Public – enquête publique – éoliennes – SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS – Boubers-les-Hesmond - **Réagir à cet article.**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet précité. Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites pendant les permanences du commissaire enquêteur sont annexées au registre de la mairie siège.

Article 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la mairie de Boubers-les-Hesmond et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Cavron-Saint-Martin, Clenleu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoeux, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt.

L'enquête sera également annoncée par les soins du préfet du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS – Boubers-les-Hesmond.

Article 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à Mme Chloé BLAISE, Responsable de projets et autorisations - Tél : 06.45.32.14.39 ou par mail : cblaise@h2air.fr.

Article 6 :

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites,

orales ou électroniques, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête environnementale, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées au titre de l'enquête publique initialement requise et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la préfecture du Pas-de-Calais - direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement - section installations classées à Arras.

Article 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance en préfecture - bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement - section installations classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département ([http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS – Boubers-les-Hesmond).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

Article 8 :

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par le préfet du Pas-de-Calais.

Article 9 :

Les conseils municipaux des communes de Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Boubers-les-Hesmond, Cavron-Saint-Martin, Clenleu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoëux, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la préfecture du Pas-de-Calais - direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement - section installations classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Article 10 :

Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Montreuil-sur-Mer et les maires des communes de Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Boubers-les-Hesmond, Cavron-Saint-Martin, Clenleu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoëux, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
le Directeur Adjoint,



Jean-François RATEL

ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 5

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Commune de Boubers-les-Hesmond

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 3 janvier 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des magnolias sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Mme Chloé BLAISE, Responsable de projets et autorisations est chargée du suivi du dossier -
Tél : 06.45.32.14.39 ou par mail : cblaise@h2air.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Boubers-les-Hesmond - Rue de la mairie, le lundi et jeudi de 10h30 à 12h15 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Cavron-Saint-Martin, Clenleu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoëux, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Boubers-les-Hesmond du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Boubers-les-Hesmond ou les formuler à Monsieur Vital RENOND, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 3 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le samedi 7 janvier 2023 de 9 h à 12 h
- le mercredi 11 janvier 2023 de 15 h à 18 h
- le mardi 24 janvier 2023 de 16 h à 19 h
- le vendredi 3 février 2023 de 15 h à 18 h

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est également conseillé de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 3 janvier 2023 au 3 février 2023, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Boubers-les-Hesmond, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond, les informations relatives à ce projet.

ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 6

PUBLICATIONS PRESSE- AFFICHAGES - CONSTATS

Arrêté du 19/11/2021
Tarif 2022 : 0,226€ HT/caractère

Le Réveil Les Échos Montreuil

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 387 euros
- SAS : 195 euros
- SASU : 138 euros
- SNC : 214 euros
- SARL : 144 euros
- SARLU - EURL : 121 euros
- Société civile (excepté SCI) : 216 euros
- SCI : 185 euros

Constitution de GAEC :
tarification au caractère
Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)
- dissolution : 149€ HT
- clôture de liquidation : 108€ HT
Procédures collectives
- jugement d'ouverture : 64€ HT
- jugement de clôture : 35€ HT

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Commune de Boubiers-les-Hesmond

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 3 janvier 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des magnolias sur le territoire de la commune de Boubiers-les-Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Mme Chloé BLAISE, Responsable de projets et autorisations est chargée du suivi du dossier - Tél. 06 45 32 14 39 ou par mail : cblaise@h2air.fr
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Boubiers-les-Hesmond - Rue de la mairie, le lundi et jeudi de 10h30 à 12h15 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.fr - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubiers-les-Hesmond.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.
Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairie de : Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Cavron-Saint-Martin, Clenlieu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoix, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Boubiers-les-Hesmond du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Boubiers-les-Hesmond ou les formuler à Monsieur VITAL RENOND, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :
- le mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
- le samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
- le mercredi 11 janvier 2023 de 15h à 18h
- le mercredi 24 janvier 2023 de 16h à 19h
- le vendredi 3 février 2023 de 15h à 18h

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est également conseillé de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 3 janvier 2023 au 3 février 2023, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubiers-les-Hesmond - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la dispositions du public, pendant un an, en mairie de Boubiers-les-Hesmond, ainsi que dans les mairies précitées. À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publication - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubiers-les-Hesmond, les informations relatives à ce projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Avec actulegales.fr
vous consultez
GRATUITEMENT
les annonces légales
de moins d'un an



Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAU

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Commune de DOUDEAUVILLE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :
Commune de DOUDEAUVILLE
Correspondant : Mr Christophe COUSIN, Maire de la commune
La mairie - 1, rue de l'église - 62830 DOUDEAUVILLE
Tél : 03 21 91 61 31 - Courriel : mairie.doudeauville@wanadoo.fr
Référence du marché : 2022-02-Ateliers municipaux

Objet du marché : Travaux de construction des ateliers municipaux de la commune de Doudeauville.

Type de marché : Travaux
Procédure de passation : Marché à procédure adaptée
Caractéristiques principales du marché :
Code C.P.V. :

Lot B1 - Clos-Couvert / Finitions
4523220-4 Travaux de gros œuvre.
45261100-5 Travaux de charpente
45261210-9 Travaux de couverture
45421000-4 Travaux de menuiserie
45320000-6 Travaux d'isolation
45410000-4 Travaux de plâtrerie
45400000-1 Travaux de parachèvement de bâtiment

Lot B2 - Électricité
45311200-2 Travaux d'installations électriques.

Lot B3 - Plomberie / Sanitaires
45330000-9 Travaux de plomberie
45331210-1 Travaux d'installation de ventilation

Lot 04 - VRD
45232410-9 Assainissement non collectif
45233140-2 Travaux routiers

Marché unique ou alloti : alloti
LOT B1 - Clos-Couvert / Finitions - Gros-œuvre étendu
LOT B2 - Électricité

LOT B3 - Plomberie / Sanitaires

LOT 04 - Voirie & Réseaux Divers

Date limite de réception des offres : vendredi 10 février 2023 à 18h00

Justificatif à produire : voir règlement de consultation
Autres informations : Le DCE et les plans doivent respectivement être retirés et transmis par voie électronique depuis le profil acheteur : <https://avenir.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse personnalisée de votre profil acheteur pour ce marché :
Signature électronique : facultative
Renseignements complémentaires : Voir le règlement de consultation
Instant chargées des procédures de recours : tribunal administratif de Lille, Geoffrey saint hilaire, 59800 Lille
Date d'envoi à la publication : le 12 décembre 2022.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/12/2022, à CAGNICOURT, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de ARRAS une société à responsabilité limitée dénommée E.T.A. HAVRANSART, au capital de 10 000 € composée d'apports en numéraire. Le siège social est situé à CAGNICOURT (62182), 19 rue du Général de Gaulle, ayant pour objet : Toutes activités et prestations de services agricoles et ruraux notamment location de matériel agricole. Monsieur HAVRANSART Guillaume demeurant à CAGNICOURT(62182), 19 rue du Général de Gaulle a été nommé gérant pour une durée indéterminée. Les cessons de parts sociales sont soumises à agrément.
Pour avis,
La gérance

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/12/2022 à Saint-Josse, il a été constitué pour une durée de 99 années une société à responsabilité limitée à associé unique ayant pour dénomination sociale "LES CONTES DE LA BECASSE", dont le siège social est à SAINT JOSSE (62170), 13 Grand Place. L'objet de cette société est la restauration traditionnelle, chambres d'hôtes et gîtes. Le capital social de 10 000 euros est divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, en numéraire. Mr COUPIN Vianney demeurant 29 rue de Camiers à ETAPLES (62630), a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée illimitée. L'immatriculation est faite au Registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE SUR MER.

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

"SAIDO"

SAS au capital de 1.249.260 € Siège social : 1, rue du 14 Juillet 62223 Saint-Laurent-Blangy 513 080 960 R.C.S. ARRAS. Le 08 décembre 2022, l'assemblée générale des associés a décidé de ne pas renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléant, respectivement la société IN EXTENSIO NORD AUDIT immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 483 472 940 et la société IN EXTENSIO NORD DE FRANCE immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 527 975 262, arrivés à expiration avec ladite assemblée.

SOLENE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 euros
Siège social : 149 avenue du Docteur Quetier 62600 BERCK
RCS BOULOGNE SUR MER
B 902 968 353

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 15/06/2022 que la date de clôture de l'exercice social a été modifiée au 30 septembre à effet de ce jour. L'article 6 "exercice social" des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS BOULOGNE SUR MER.
Pour avis

le Journal de
Montreuil
lejournaldemontreuil.fr

le Journal de
Les Échos
lesechosdutoquet.fr

le Journal de
Le Réveil
lereveildeberck.fr

DISSOLUTION LIQUIDATIONS/CESSATIONS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : S.C.I. PICALOUJ.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 265 avenue de la Libération, 62780 CUQU.
500902598 RCS de Boulogne sur Mer.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 décembre 2022.
Madame Pascaline DUTERTE épouse AMAR, demeurant 265 avenue de la Libération 62780 Cuq a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : S.C.I. AIKO.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 265 avenue de la Libération, 62780 CUQU.
539282533 RCS de Boulogne sur Mer.
Aux termes de l'AGE en date du 1 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 décembre 2022. Madame Pascaline DUTERTE épouse AMAR, demeurant 265 avenue de la Libération 62780 Cuq a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Pour avis.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : S.C.I. MASRIU.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 265 Avenue DE LA LIBERATION, 62780 CUQU.
522474741 RCS de Boulogne sur Mer.
Aux termes de l'AGE en date du 1 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 décembre 2022. Madame Pascaline DUTERTE épouse AMAR, demeurant 265 avenue de la Libération 62780 Cuq a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : S.C.I. PIERRE D'UZES.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 265 Avenue DE LA LIBERATION, 62780 CUQU.
532413879 RCS de Boulogne sur Mer.
Aux termes de l'AGE en date du 1 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 décembre 2022. Madame Pascaline DUTERTE épouse AMAR, demeurant 265 avenue de la Libération 62780 Cuq a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

Restez connecté avec votre actu
lejournaldemontreuil.fr
lesechosdutoquet.fr
lereveildeberck.fr

BERCK SUR MER

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Micheline MATIFAS

née DEBARGE

Artisan-commerçant

«Le Succès Berckois»

survenu à Amiens, le lundi 26 décembre 2022 à l'âge de 90 ans.

La cérémonie de recueillement a eu lieu dans la stricte intimité familiale, aux salons funéraires des Pompes Funèbres LELEU de Berck-sur-Mer.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Berck-sur-Mer, dans le caveau de famille.

De la part de :
Jacques MATIFAS, son époux,
Claire MATIFAS,
Philippe et Frédérique MALIN-MATIFAS,
Jean-Yves et Sylvie MATIFAS-BOVAY,
ses enfants,
Clément et Mylie, Basile et Clémence,
Valentin et Lydie, Candice,
ses petits-enfants,
Jean-Pierre et Monique DEBARGE,
Francine DEBARGE,
ses frère, sœur et belle-sœur,
Bertrand DEBARGE et Cécile,
Anne DEBARGE, Nicolas et leurs enfants,
ses neveux et nièces,
Toute la famille,
Ses amis,
Tous ceux qui l'ont accompagnée et entourée,

Vous pouvez déposer vos condoléances sur notre site
www.pf-leleu.com

Famille MATIFAS - 31, rue Constantine - 62600 - Berck-sur-Mer.

**POMPES FUNEBRES SALONS FUNERAIRES
MARBRE LELEU**

308, rue de L'Impératrice - Berck-sur-Mer. Tel 03.21.09.13.63.

Remerciements

ECUIRES

Véronique e Bertrand GRUMELARD-FIEVEZ,
Frédéric et Sabine FIEVEZ-ONQUIERT, ses enfants,
ses petits-enfants, arrière petits- enfants et toute la famille,

Très touchés des nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Gilberte FIEVEZ

Née PANZET

Remerciez sincèrement toutes les personnes qui, par leur visite, présence aux obsèques et envoi de fleurs se sont associées à leur peine, ainsi que celles qui, empêchées leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Pompes Funèbres POCHOLLE VERTON - Tél. 03 21 09 43 27

MONTREUIL SUR MER - RECQUES SUR COURSE

Régis DUNAT, son époux,
Jérôme et Christèle DUNAT-DOUAY,
Isabelle DUNAT et Cédric,
David DUNAT et Vanessa,
Corinne DUNAT et Mathieu, ses enfants,
Ses petits-enfants et toute la famille,

Très touchés des nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Christiane DUNAT

Née OYEZ

Remerciez sincèrement toutes les personnes qui, par leur visite, présence aux obsèques et envoi de fleurs se sont associées à leur peine, ainsi que celles qui, empêchées leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Pompes Funèbres POCHOLLE 62180 Verton 03 21 09 43 27

RENDEZ-VOUS SUR

Montreuil www.lejournaldemontreuil.fr

Les Échos www.lesechosdoutouquet.fr

Le Reveil www.lereveildeberck.fr

LE TOUQUET

Janine HANNEBICQ-DELAITRE, son épouse,
Alexandre HANNEBICQ,
Nicolas HANNEBICQ et Catherine MILLESCAMPS,
ses enfants,
Marine, Paul, Thomas, Clara, ses petits-enfants,

Vous remercier chaleureusement pour les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

Monsieur Bernard HANNEBICQ

Un regard, un geste, une présence quelques mots de soutien, des fleurs, nous ont apporté le réconfort et nous vous exprimons notre profonde gratitude.

Pompes Funèbres Marbrerie LELEU

ÉTAPLES - LE TOUQUET

Bd du Valgot-route de Fromessent 62630 Étaples-sur-Mer

Arrêté du 19/11/2021

Tarif 2022 : 0,226€ HT/caractère

Le Réveil Les Échos Montreuil

Tarifs forfaitaires HT

pour les constitutions des sociétés

- SA : 387 euros

- SAS : 193 euros

- SASU : 138 euros

- SNC : 214 euros

- SARL : 144 euros

- SARL - EURL : 121 euros

- Société civile (excepté SCI) : 216 euros

- SCI : 185 euros

Constitution de GAEC :

tarification au caractère

Autres tarifs forfaitaires

(sociétés commerciales)

- dissolution : 149€ HT

- clôture de liquidation : 108€ HT

Procédures collectives

- jugement d'ouverture : 64€ HT

- jugement de clôture : 35€ HT

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

Approbation du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Le public est informé que par délibération n°2022-289 en date du 06/10/2022, le conseil communautaire a approuvé la procédure de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la CA2BM. La délibération et le dossier sont consultables au siège et sur le site internet de la CA2BM.

ENQUÊTES PUBLIQUES

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Commune de Boubers-les-Hesmond

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR
LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 3 janvier 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des magnolias sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Mme Chloé BLAISE, Responsable de projets et autorisations est chargée du suivi du dossier - Tél. 06 45 32 14 39 ou par mail : cblaise@2air.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Boubers-les-Hesmond - Rue de la mairie, le lundi et jeudi de 10h30 à 12h15 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.fr - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais - service installations classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairie de : Aix-en-Issart, Alette, Beaumarville, Bimont, Cvron-Saint-Martin, Clenleu, Contes, Créquy, Embry, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Liebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marania, Ofin, Quielen, Rimboval, Royon, Saint-Denoëux, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Warbercourt.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Boubers-les-Hesmond du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Boubers-les-Hesmond ou les formuler à Monsieur Vital RENOND, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h

- le samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h

- le mercredi 11 janvier 2023 de 15h à 18h

- le mercredi 24 janvier 2023 de 16h à 19h

- le vendredi 3 février 2023 de 15h à 18h

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est également conseillé de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 3 janvier 2023 au 3 février 2023, à l'adresse suivante : http://www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la dispositions du public, pendant un an, en mairie de Boubers-les-Hesmond, ainsi que dans les mairies précitées. À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publication - consultation du public - enquête publique - éoliennes - SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS - Boubers-les-Hesmond, les informations relatives à ce projet.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/
CONSTITUTIONS

Constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ZOUAFQUES du 19/12/2022, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOYER ; Siège : 53 rue Principale 62890 ZOUAFQUES ; Durée : 99 ans ; Objet : l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural ; Capital : 1000,00 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ; Gérance : a été nommé premier gérant de la société sans limitation de durée : M. Jean-Baptiste DOYER, demeurant 177 allée des chardonnerets 62730 MARCK ; Cession de parts : toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément unanime des associés. POUR AVIS : LA GERANCE.

MODIFICATIONS/
FUSIONS/ABSORPTIONSEARL DELAHAYE
PÈRE et FILS

Siège : 4 bis rue du Val du Fresne 62560 Verchocq - 85208836 RCS Boulogne s/ Mer. L'AGE du 01/12/2022 a décidé à l'unanimité, de transformer l'EARL en SCEA à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination, l'objet, le siège, la durée, la date de clôture de l'exercice social de la Société demeurent inchangés. Le capital reste fixé à 27600,00 €, divisé en 2760 parts de 100,00 € chacune. Gérance : Jean-Louis DELAHAYE, ancien gérant est maintenu dans ses fonctions et Guillaume DELAHAYE est nommé en qualité de nouveau gérant, demeurant au siège. Pour avis, La Gérance.

Montreuil
lejournaldemontreuil.fr

Les Échos
lesechosdoutouquet.fr

Le Reveil
lereveildeberck.fr

VIE JURIDIQUE
DES SOCIÉTÉSMODIFICATIONS/
FUSIONS/ABSORPTIONSBRASSERIE
SAINT GERMAIN

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 25 Route d'Arras, 62160
AIX NOULETTE
447 518 234 RCS ARRAS

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 20.12.2022, l'Assemblée Générale :
- a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2022, la Société IN EXTENSIO OUEST AUDIT, SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est 1 Rue Benjamin Franklin, 44800 SAINT-HERBLAIN,
- a décidé de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.
Inscription et modification au RCS d'ARRAS.
POUR AVIS,
La Présidente

PHARMACIE DUPONT-COANON
SELARL
Capital : 14 000 €
Siège social : 12 rue Jules Guesde
62510 ARQUES
479 149 734 R.C.S. Boulogne-sur-Mer

RÉDUCTION DE
CAPITAL -
DÉNOMINATION -
GÉRANCE

Par délibérations de l'AGM du 18/10/2022 et PV de constitution du 31/12/2022, le capital social a été réduit de 10000 € pour être ramené de 14000 € à 4000 € par voie de rachat en vue de l'annulation de 100 parts sociales. Il a été décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale: PHARMACIE DES FLANDRES. Il a également été constaté la démission de Mme Maryline DUPONT de ses fonctions de cogérante, à compter du 30/12/2022 à minuit. Mme Elodie COANON demeure seule gérante. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BOULOGNE-SUR-MER. Pour avis, la gérance.

SCI Les OYATS

Société Civile immobilière

au capital social de 500 Euros

3 rue Louis Leroy

62600 BERCK SUR MER

AVIS DE MODIFICATIONS

STATUTAIRES

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2022, la collectivité des associés, réunie en assemblée générale extraordinaire, a décidé de procéder aux modifications statutaires suivantes :
- Modification de la gérance
Madame Marine THIEBAUT épouse MANTEAU, demeurant personnellement au 3 rue Louis Leroy 62600 BERCK démissionne de la gérance à dater de ce jour comme conséquence de son retrait de la société.
Le gérant unique est Monsieur Lionel MANTEAU demeurant au 3 rue Louis Leroy 62600 BERCK.
- Réduction du capital social
À la suite du remboursement, par la société, de la valeur des parts sociales détenues par Madame Marine THIEBAUT épouse MANTEAU, il est procédé à leur annulation.
Le capital social se trouve réduit et est ainsi porté à un montant de 500 € (Cinq cents euros).
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Les documents ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE SUR MER.
Pour avis et mention, Le gérant.

BESOIN
D'AIDE
POUR UNE
INSERTION
LÉGALE

Appelez le
04 50 71 16 16
ou
legales@nordlittoral.fr

entrepreneurs.legales.info

Le Reveil Les Échos
Montreuil

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE L.A. LINIERE

73 Route de Loberghe 59630 BOURBOURG Tel : 03.28.28.38.38 Mail : info@lalinier.fr

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «DU PARADIS» SCI Capital social : 914,69 € Siège social : 676 RUE ROGER SALENROU, 59263 HOULPIN-ANCOISNE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/12/2022 à Libercourt, il a été constitué par M. Foud BOUZZA, associé unique, une société ayant les caractéristiques suivantes :

B & G FOODS

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique Siège social : 1 Boulevard Schumann 62520 Libercourt

Pour Avis D22N045741

POMPES FUNEBRES DE L'ARTOIS

SARL au capital de 80.000,00 € Siège social : 29 RUE ANATOLE FRANCE 62223 SAINT-NICOLAS

Le Gérant, en date du 05/12/2022 a décidé de modifier le capital social de la société pour le porter à 84.000,00 €, à compter du 11/12/2022.

D22N045742

MAFI EXPERTE CONSEIL

SASU au capital de 1.000 € Siège social : 130 Bd de la Liberté 59000 LILLE Métropole

D22N045743

DU BUISSON

Société civile au capital de 528 000 € Siège social : 20, rue François Beaucamp 62160 GRENAV

L'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2022 a décidé à compter du 01/12/2022 de : - Nommer en qualité de co-gérante Madame BEAUCAMP Sabine, demeurant 65, rue Emile Combes, 62530 HERSIN COUJIGNY

D22N045744

OFFICE NOTARIAL Laurent DOLE, Marie-Christine VANHOUCQUE-Prevot, Jean-Damien PARRAIRE 59440 CAMBRAI

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Jean-Damien PARRAIRE, le 01/12/2022, enregistré à SPFE Valenciennes, le 05/12/2022, dossier 2022/00053977

D22N045692

MTS 62

SASU au capital de 5000 € Siège social : 218 rue Fleming 62400 Béthune

Le 01/08/2022, l'associé unique a décidé de : - Modifier la dénomination qui devient : MACLEO - Modifier l'objet qui devient : Commercialisation de produits médicaux et paramédicaux

D22N045737

A.D.R.E

SASU au capital de 1000€ Siège social : 2 place Jean Moulin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

20220016373

ATLAS TOUR

SARL au capital de 220 000 € Siège social : 63 RUE CORNELLE 59000 LILLE RCS LILLE METROPOLE

20220016379

MAXEVAL CONSEIL

Siège social : 187, Avenue de la République 59110 LA MADELEINE Capitale : 2 000 € Objet : La fourniture de prestations de conseils d'accompagnement auprès des entreprises

D22N045747

Suivant acte SSP en date du 12/12/2022, il a été constitué pour une durée de 99 années, une SARL, qui sera immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE.

D22N045748

BORN TO RUN

au capital de 323 400 euros, Siège social : FOURNIES EN WEPPEES - 59134 -842 rue Faidherbe, avant pour objet : La prise d'intérêt sous quelle que forme que ce soit et notamment par souscription

D22N045753

Suivant acte reçu par Me Jean-Damien PARRAIRE, le 01/12/2022, enregistré à SPFE Valenciennes, le 05/12/2022, dossier 2022/00053977

D22N045745

PASHA

Siège social : 433 rue Gabriel Péri 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI, Objet social : Restauration de type rapide, sur place et à emporter.

D22N045746

ARGO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 euros ; Siège social : 51,63 € Siège social : 51,63 € Siège social : 51,63 €

D22N045756

ARGO

SARL en liquidation au capital de 5 000 € ; Siège social : 54 rue Jacqueline Auriol Parc d'activité de l'Ermitage 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

D22N045755

SELARL ETUDE ANGIÉRIQUE et Philippe DELEHÈLE Notaires à HAUBOURDIN (59320) 86 rue Said Carnot

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 26 mars 2018, Madame Geneviève Thérèse Marie ROUCOU, née HAZEBROUCK, le 03 décembre 1929, demeurant à HAUBOURDIN (59320), Maison de retraite le Bosquet, chambre 403, 3 rue Aristide Briand

D22N045758

OPERANDI - NOTAIRES ASSOCIES 72 Boulevard Constantin Senlecq 62610 ARDRES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Jean-Claude Roger Gilles DESOMBRE, retraité, né à QUESQUES (62240), le 20 novembre 1945 et Madame Gillette Julienne Alice BAY, retraitée, née à ESCOBAILLES (62850), le 13 décembre 1948, demeurant ensemble à SURQUES (62850), 1633 rue Principale, mariés à la Mairie de SURQUES (62850), le 30 septembre 1967

D22N045738

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «DU PARADIS» SCI société en liquidation. Capital social : 914,69 € Siège social : 676 RUE ROGER SALENROU, 59263 HOULPIN-ANCOISNE

D22N045739

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête publique est ouverte à compter du 11/12/2022 au titre de l'autorisation d'exploiter le parc éolien des magnolias sur le territoire de la commune de Bours-les-Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Mme Chloé BLAISE, Responsable de projet et autorisations est chargée du suivi du dossier - Tél : 03.28.14.39.39 par mail : cblaise@2nar.fr.

D22N045759

Un dossier sous format numérique est déposé en mairie de : Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Blmont, Cavron-Saint-Martin-Clerieu, Contes, Créqui, Urvoy, Fressin, Herly, Hesmond, Humbert, Labiez, Sempy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marella, Offin, Oulien, Rimboval, Royant, Saint-Nicolas, Saint-Michel-sous-Bois, Sempy, Torcy et Wambercourt. Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, soit à adresser par courrier en Mairie de Bours-les-Hesmond le mardi 3 janvier 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Bours-les-Hesmond ou les formuler à Monsieur Vital RENOND, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

D22N045757

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 14 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des héritiers de « EURL DEMEYER », société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7 500 euros, dont le siège social se situe au 33 rue Guymer 59430 SAINT-POL SUR MER, immatriculée au RCS de Dunkerque sous le n° 434 575 346, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 1er mai 2022. M. DEMEYER Yannick, demeurant 3 chemin d'exploitation 59430 FORT MARDYCK, a été nommé par l'assemblée en qualité de liquidateur bénéficiant des pouvoirs les plus étendus pour terminer les affaires en cours et en conclure de nouvelles le cas échéant, ainsi que pour réaliser l'actif et acquitter le passif. En outre, le siège de la liquidation a été fixé 3 chemin d'exploitation 59430 FORT MARDYCK. Dès lors, toute correspondance devra être envoyée à cette adresse de même que les actes et documents relatifs à la liquidation. Le dépôt légal des actes et pièces relatifs à l'opération de liquidation s'effectuera au greffe du tribunal de commerce de Dunkerque.

D22N045759

AVIS DE MODIFICATION

MPP DISTRI - SARL au capital de 104 339 € - Siège social : 2 Clos Saint Lambert - 59139 WATTIGNIES - 639 917 151 RCS LILLE METROPOLE

20220016392

CHARTI DIS

SARL au capital de 10 000 euros Siège social : Rue de Boulogne 62152 NESLES 890 907 231 RCS BOULOGNE-SUR-MER LILLE Métropole 818 224 204 RCS de Valenciennes

20220016381

AVIS DE MODIFICATION

En date du 13 octobre 2022, l'associé unique de la SARL « APSARA THAI SPA », au capital de 1000 Euros, dont le siège est 6 bis rue des Poissonceaux 59000 LILLE RCS Lille Métropole 818 224 204 a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-248 du Code de Commerce, de poursuivre l'activité sociale. Le Gérant.

20220016386

LOCSAMME

SC au capital de 509922€ Siège social : 30 bis rue du Fort 59158 Mortagne du Nord 504125614 RCS Valenciennes

20220016392

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par : Maître Véronique LESTOILLE, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle des Notaires de Lille, de LESTOILLE et Sarnual DELFARGE notaires associés - dont le siège est à CALAIS (Pas-de-Calais), 99, Boulevard Jacquard, le 11/12/2022, M. GUYMER DELUX MILLE VINGT DELUX enregistré à BOULOGNE SUR MER le 05 décembre 2022 dossier 2022 0005733 référence 6204P04 2022, a décidé de céder la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France dont le siège social est au capital de 8.000,00 € à NORDAUSQUES (Pas-de-Calais) 716 route nationale identifiée sous le numéro 439212523 RCS BOULOGNE SUR MER. A CEDE A : La Société dénommée BAR TABAC NORDAUSQUES, Société en nom collectif au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à NORDAUSQUES (Pas-de-Calais) 716 route nationale identifiée sous le numéro SIREN 919540732 RCS BOULOGNE SUR MER. Un fonds de commerce de Café-bar, française des jeux, PMU, brasserie, vente à emporter, pizzeria, restauration, vente de produits de détail, colis, vente articles fumeurs, auquel est annexé une agence de tabacs situé et exploitée à NORDAUSQUES 716 Route Nationale de Calais - TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €). Prise de possession à compter de ce jour. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Véronique LESTOILLE, notaire à CALAIS (Pas-de-Calais), 99 boulevard Jacquard, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. Pour insertion D22N045757

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 14 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des héritiers de « EURL DEMEYER », société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7 500 euros, dont le siège social se situe au 33 rue Guymer 59430 SAINT-POL SUR MER, immatriculée au RCS de Dunkerque sous le n° 434 575 346, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 1er mai 2022. M. DEMEYER Yannick, demeurant 3 chemin d'exploitation 59430 FORT MARDYCK, a été nommé par l'assemblée en qualité de liquidateur bénéficiant des pouvoirs les plus étendus pour terminer les affaires en cours et en conclure de nouvelles le cas échéant, ainsi que pour réaliser l'actif et acquitter le passif. En outre, le siège de la liquidation a été fixé 3 chemin d'exploitation 59430 FORT MARDYCK. Dès lors, toute correspondance devra être envoyée à cette adresse de même que les actes et documents relatifs à la liquidation. Le dépôt légal des actes et pièces relatifs à l'opération de liquidation s'effectuera au greffe du tribunal de commerce de Dunkerque.

D22N045759

AveXpert

SELARL titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

***CLAUDE MAQUET
LOIC DEKESTER***

**Commissaires de Justice
(Huissiers de Justice)**

3, place Gambetta

80000 – AMIENS

Téléphone 03.22.91.39.30



PROCES - VERBAL

DE

CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE LUNDI DIX-NEUF DECEMBRE

A la demande de :

La société SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS

Inscrite au RCS d'AMIENS sous le numéro 878 460 666

Ayant son siège social 29, Rue des Trois Cailloux à AMIENS, département de la SOMME, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, représenté ce jour par Madame BLAISE Chloé, responsable de projets et autorisations

Laquelle m'expose que la société requérante bénéficie d'un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique environnementale en date du 09.12.2022 concernant le projet d'exploitation d'un futur parc éolien sur le territoire de la commune de BOUBERS-LES-HESMOND (62990).

Qu'elle souhaite voir constater l'affichage de l'arrêté auprès des vingt-neuf Mairies concernées par le projet ainsi que six panneaux au format A2 implantés aux abords et qu'il en soit dressé procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je soussigné, **Loïc DEKESTER**, Commissaire de Justice membre de la SELARL AveXpert, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence d'AMIENS (Somme), y demeurant, 3, place Gambetta,

Certifie m'être transporté ce jour à :

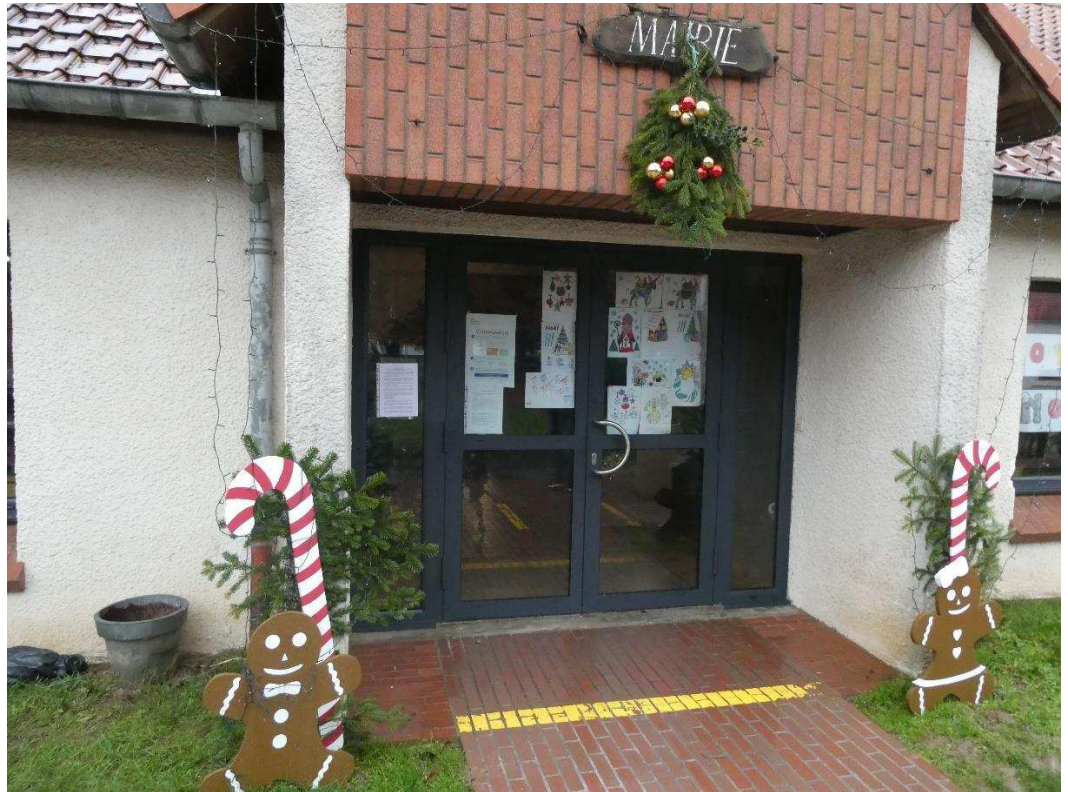
ALETTE (62650)

Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

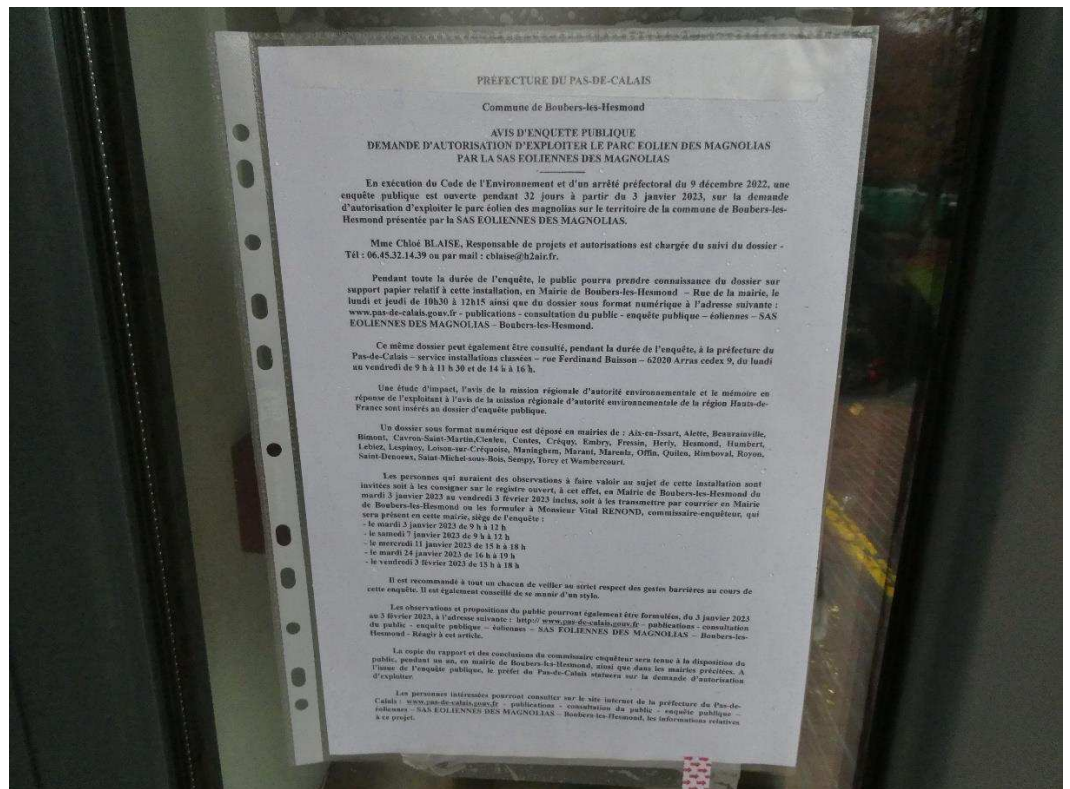
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
CLENLEU (62650)
Face à la Mairie, 51 Rue Bimoise

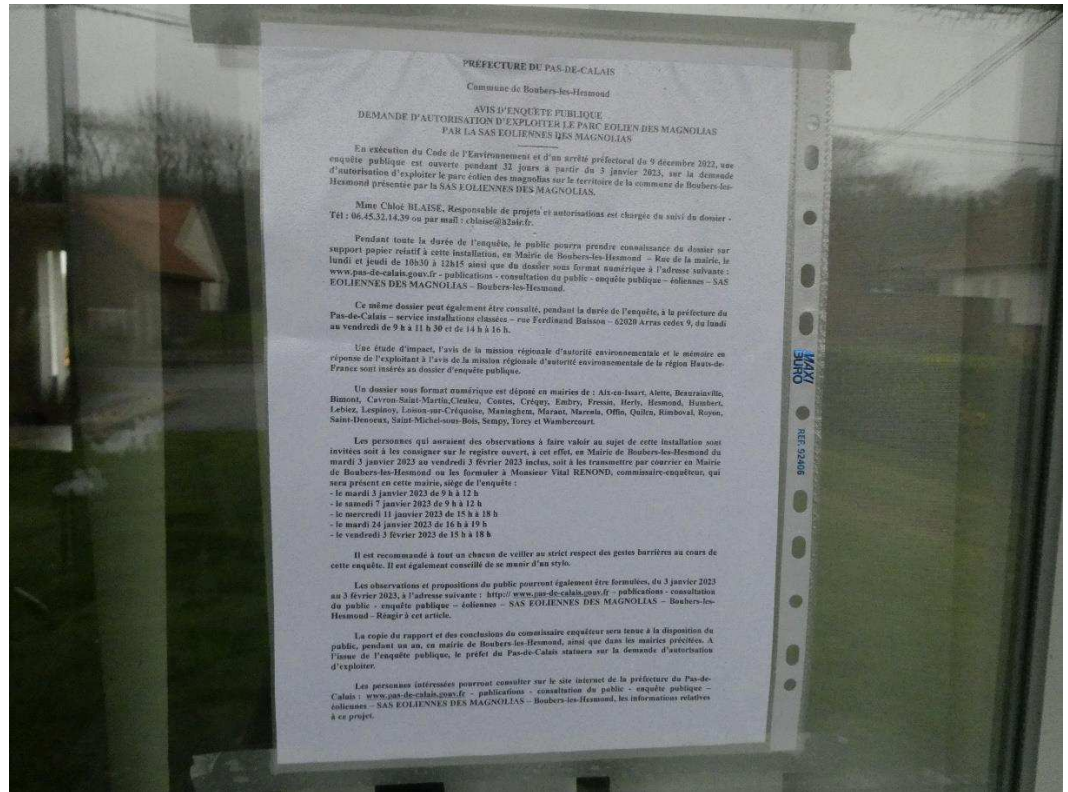
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BIMONT (62650)
Face à la Mairie, 9 Rue de la Mairie

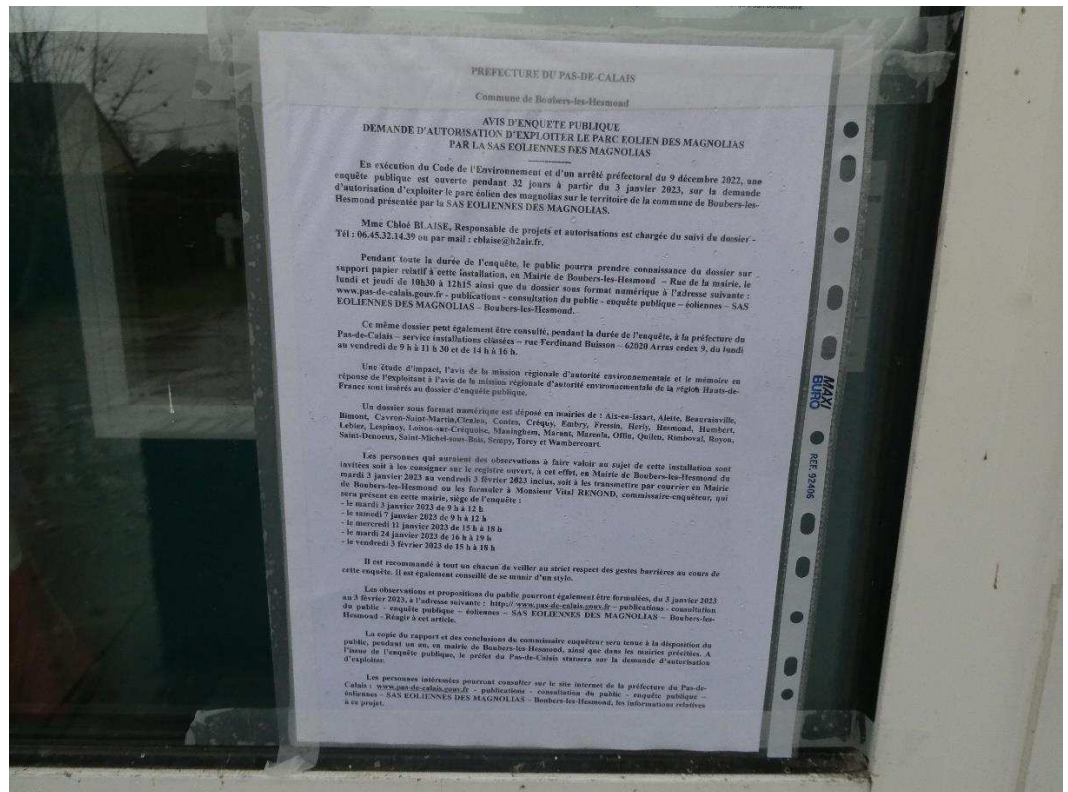
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
QUILEN (62650)
Face à la Mairie, 3 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

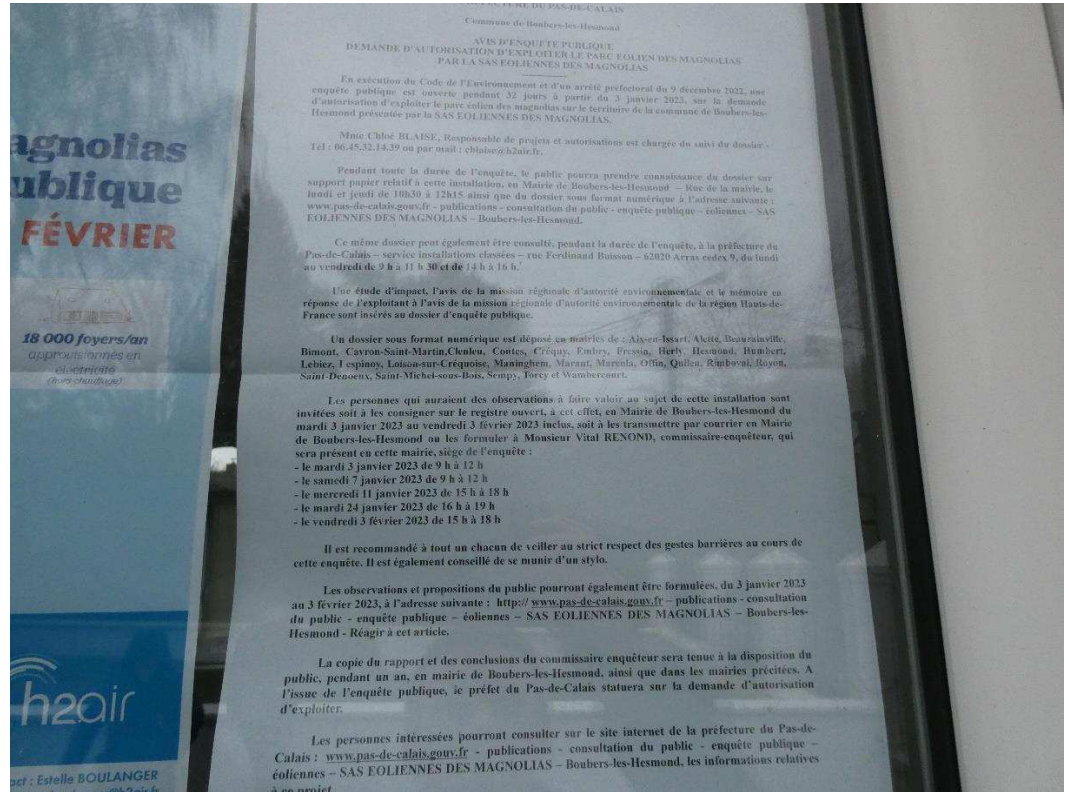
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

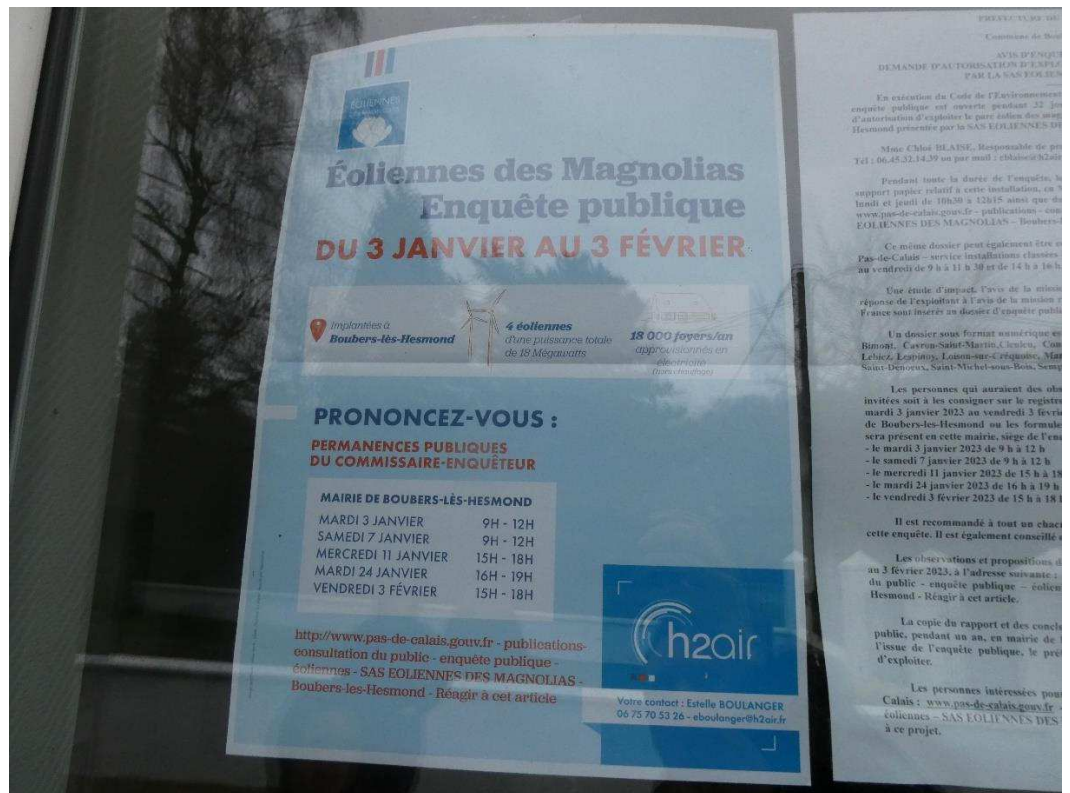
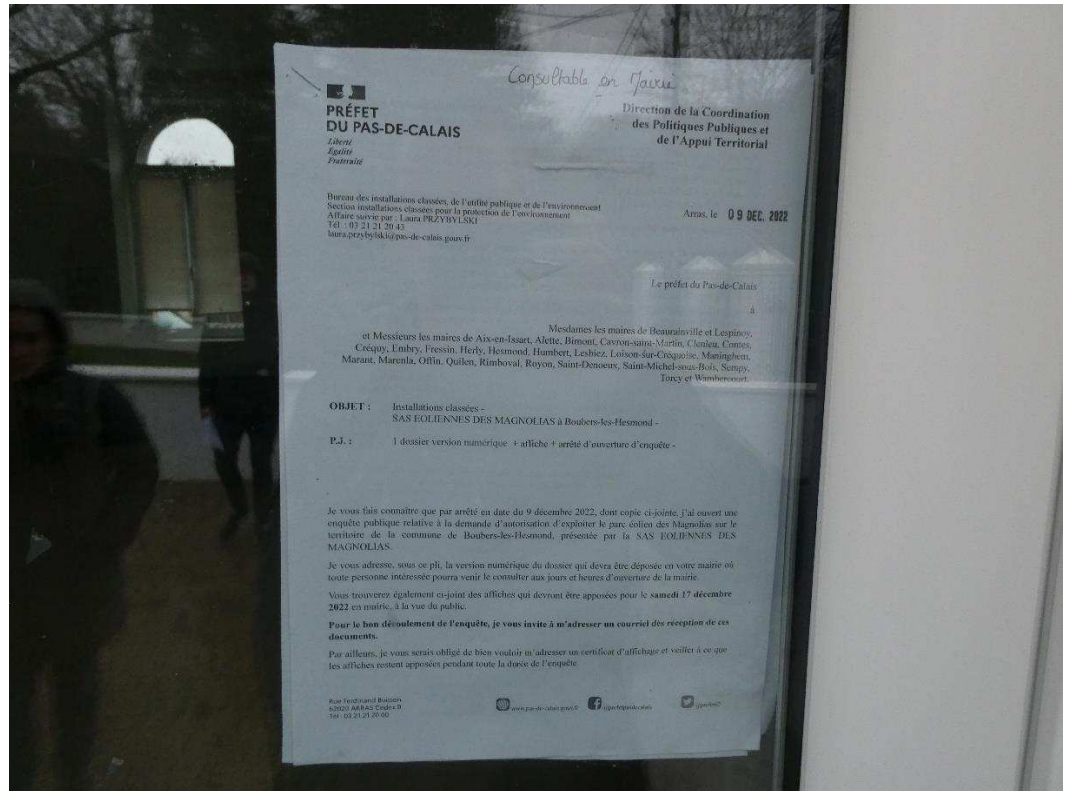
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

La première page de l'arrêté est également affichée ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MANINGHEM (62650)
Face à la Mairie, 8 Rue Principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

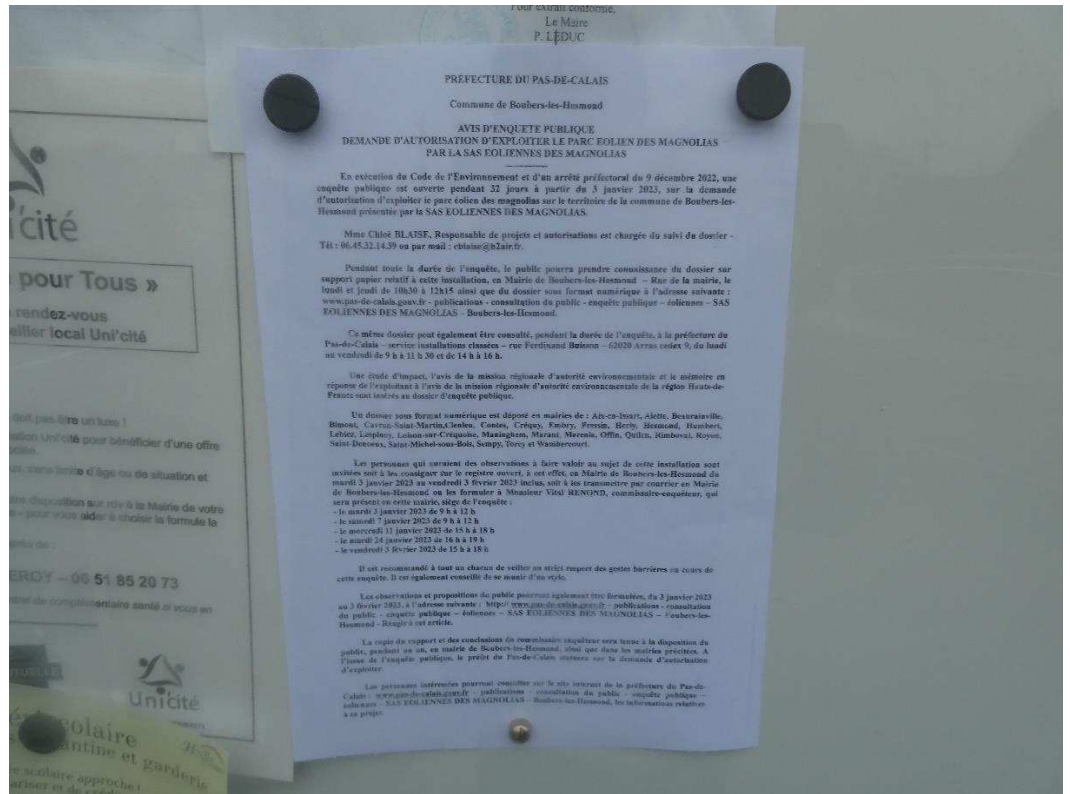
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HERLY (62650)
Face à la Mairie, 9 Rue de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.

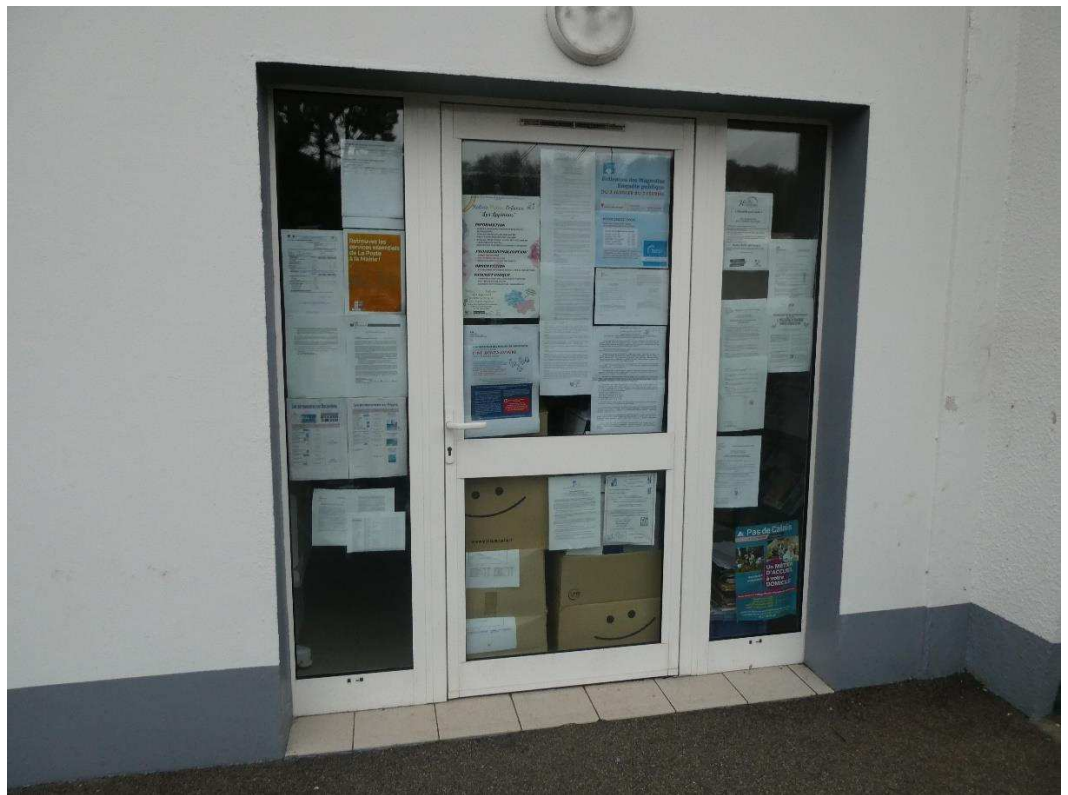


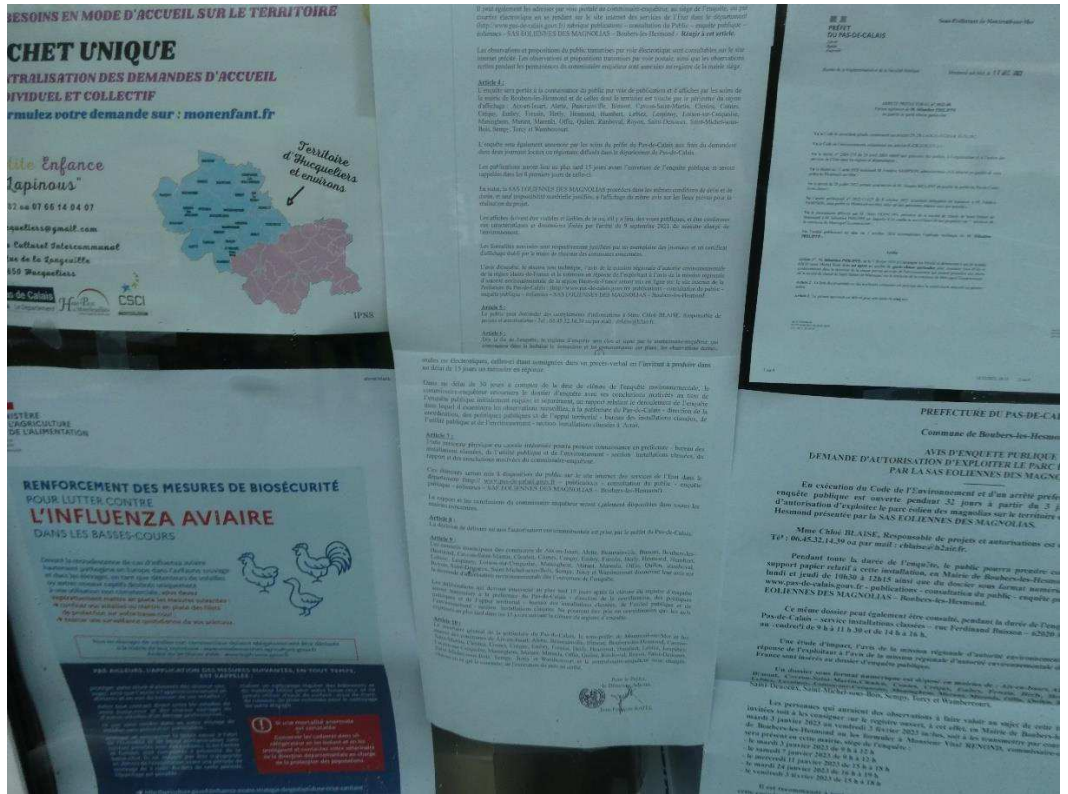
Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS (62650)
Face à la Mairie, 2 Rue de l'Eglise

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HUMBERT (62650)
Face à la Mairie, Rue principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

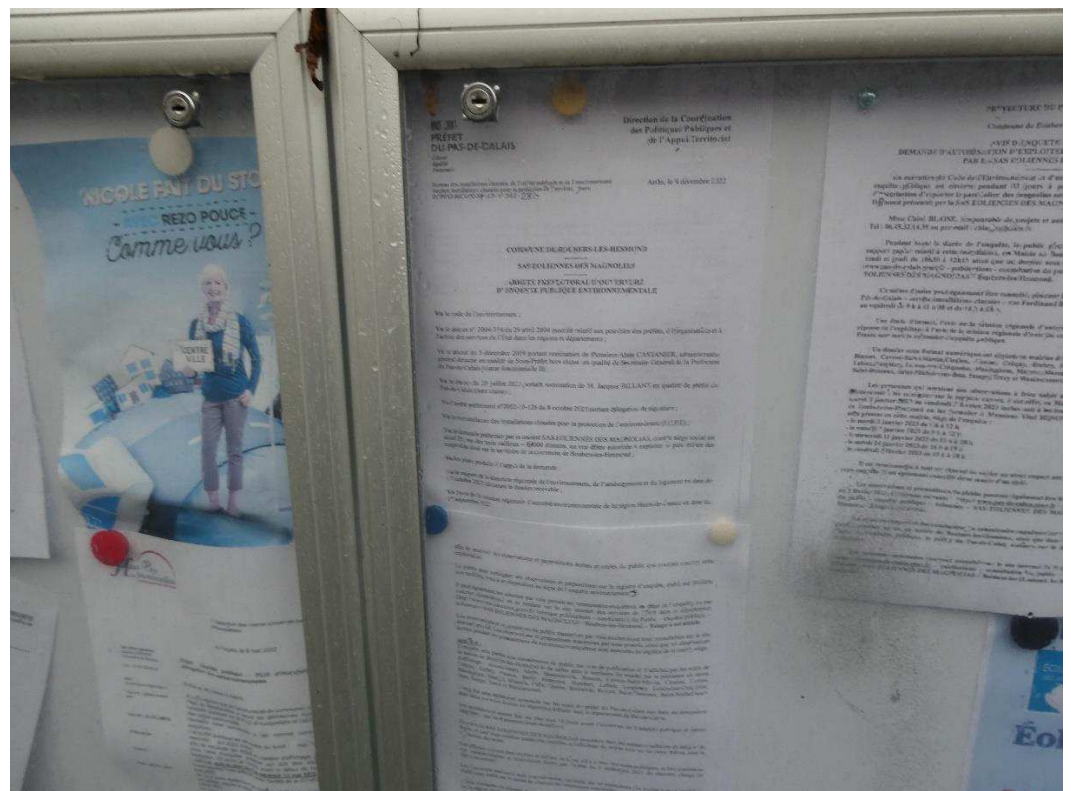
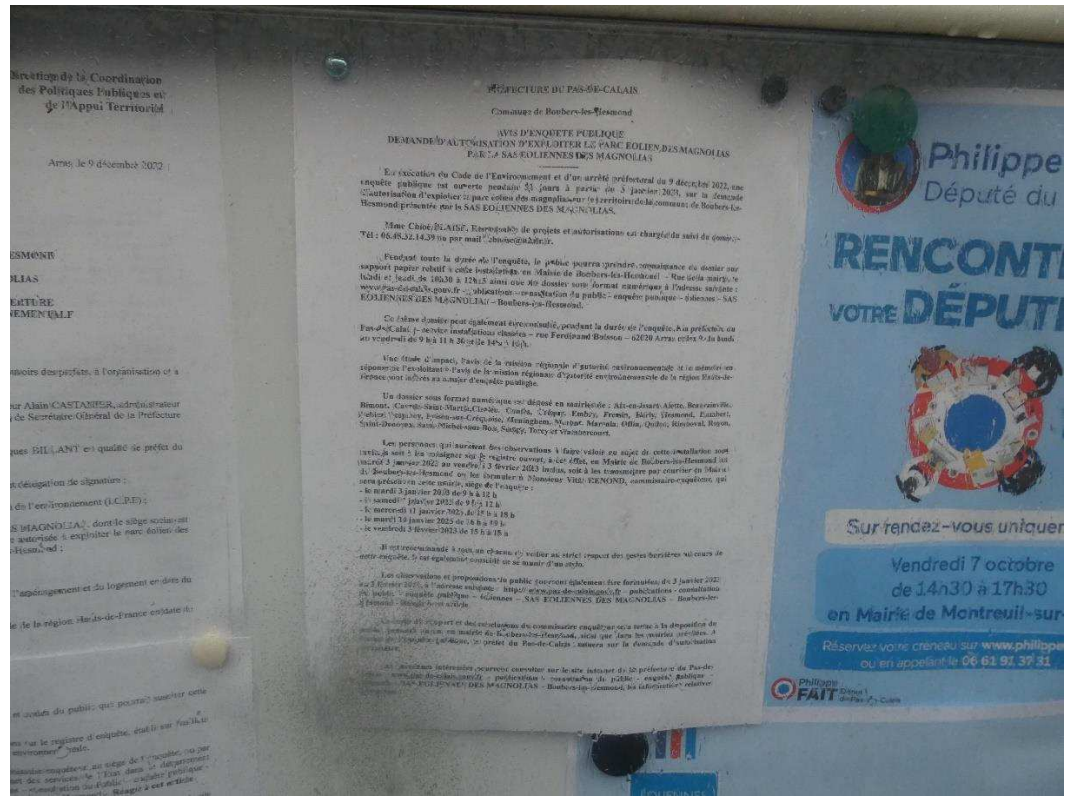
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

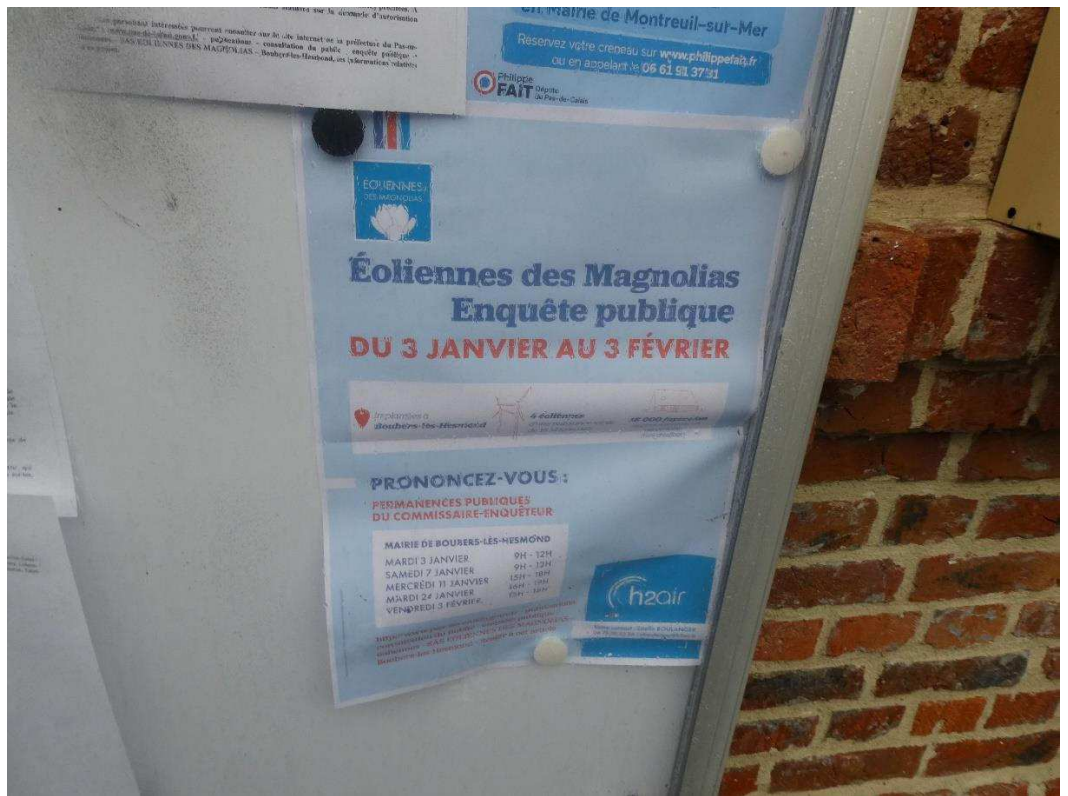
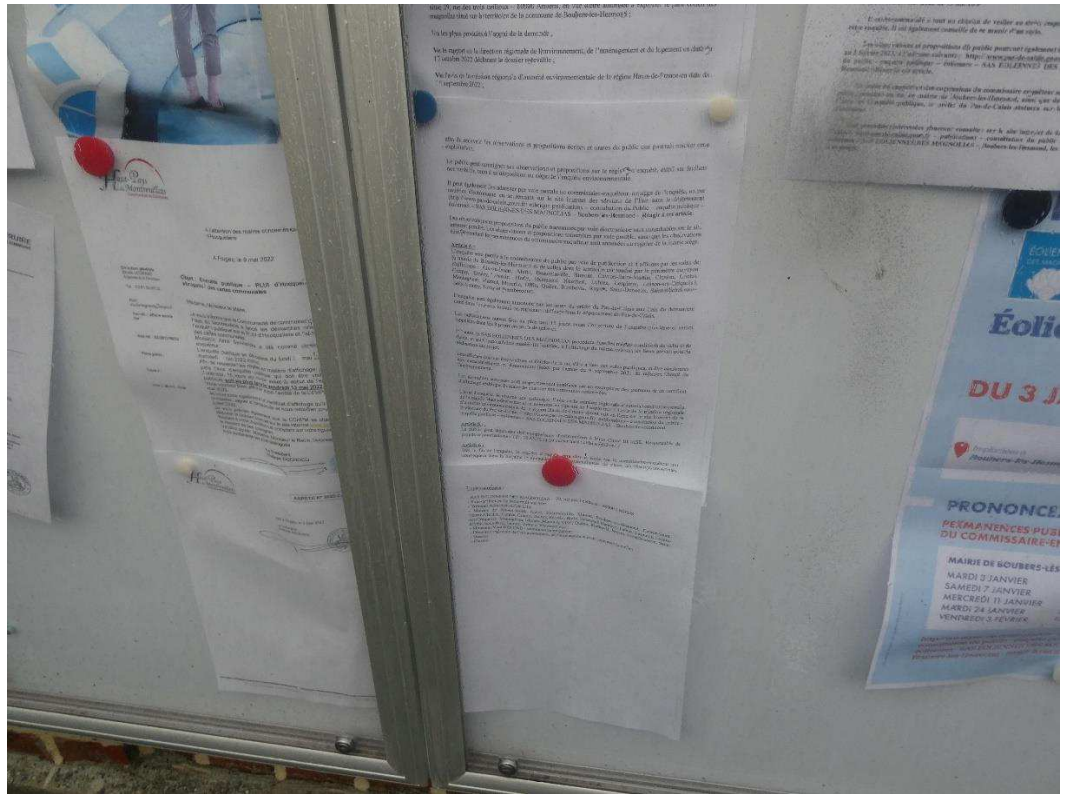
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également partiellement affiché ainsi que l'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SEMPY (62170)
Face à la Mairie, 1 Place des Tilleuls

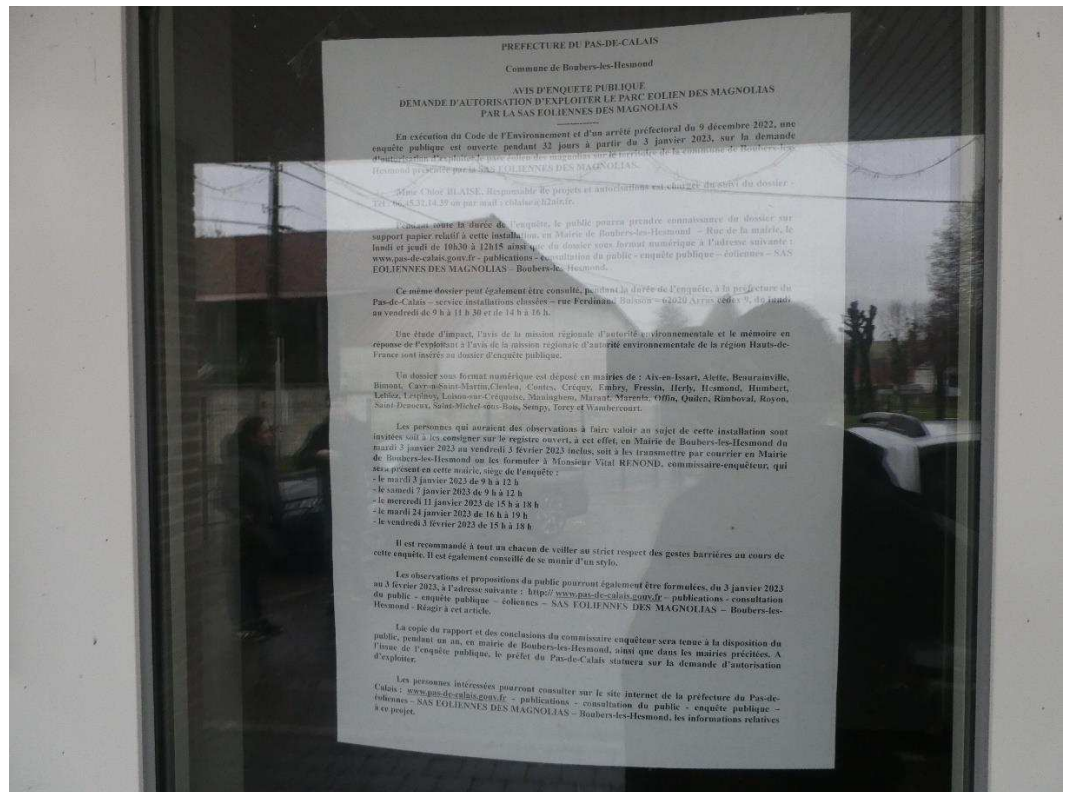
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

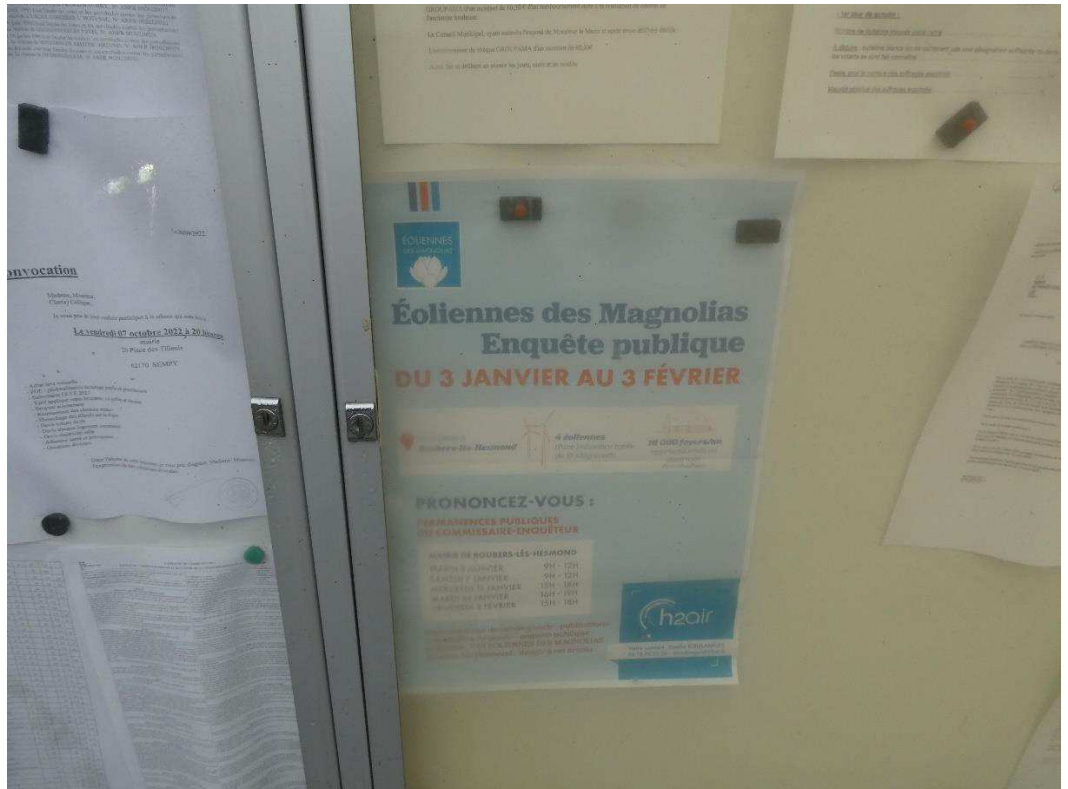
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
AIX-EN-ISSART (62170)
Face à la Mairie, 22 Rue Milieu

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

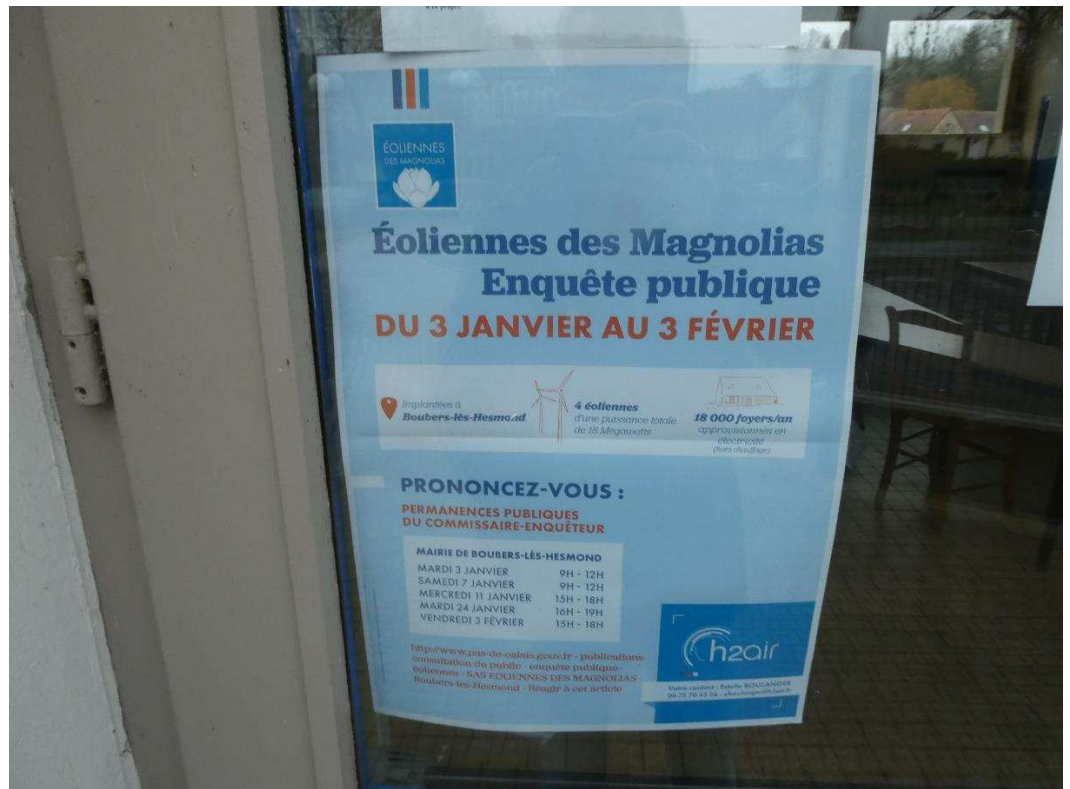
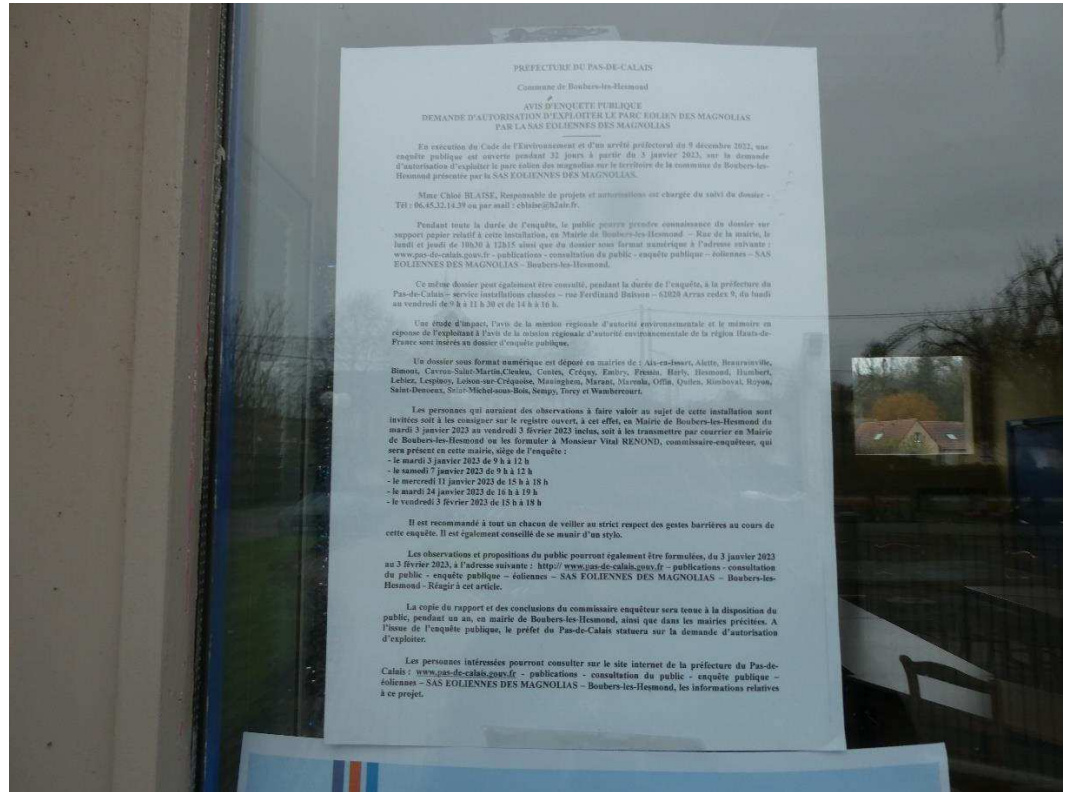
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MARANT (62170)
Face à la Mairie, 6 Rue Gayant

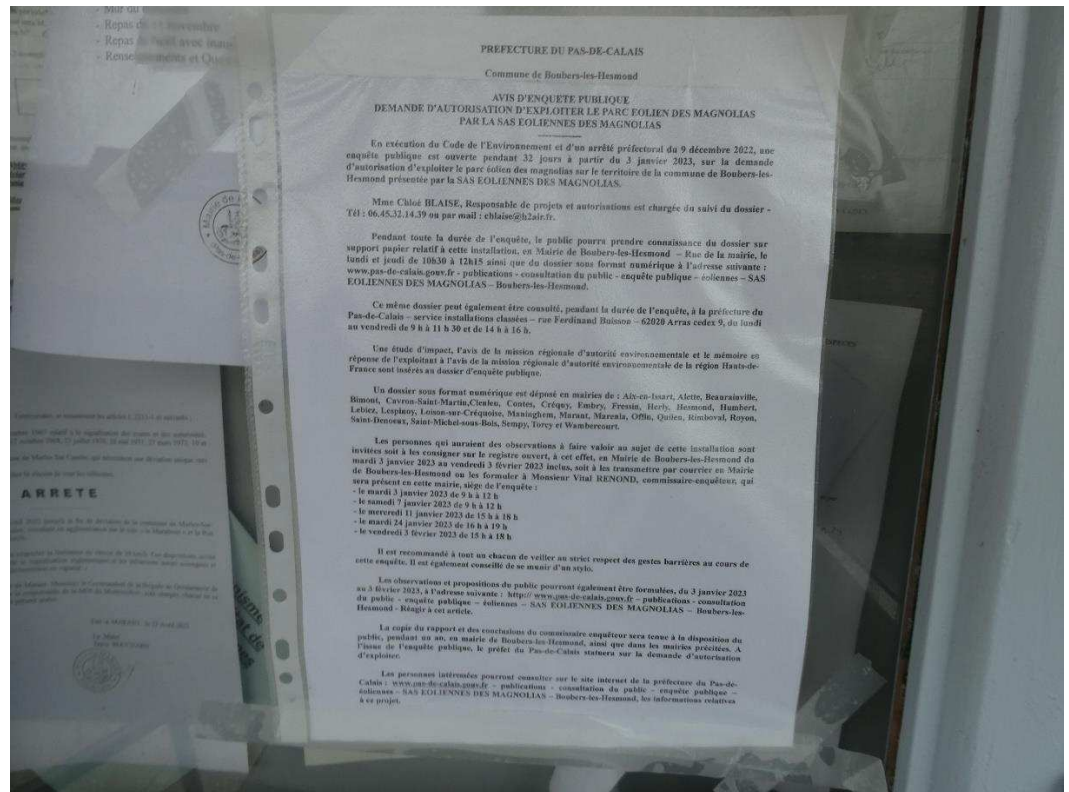
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
MARENLA (62990)
Face à la Mairie, 33 Rue Principale

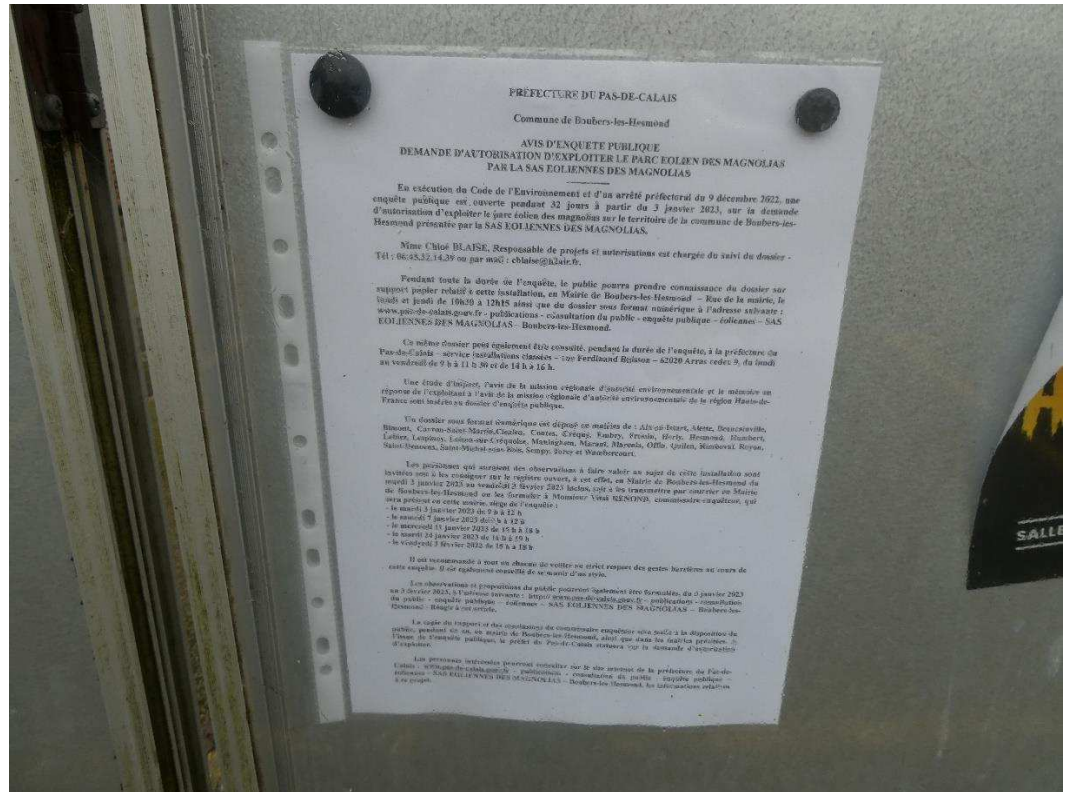
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LESPINOY (62990)
Face à la Mairie, 14 Route Nationale

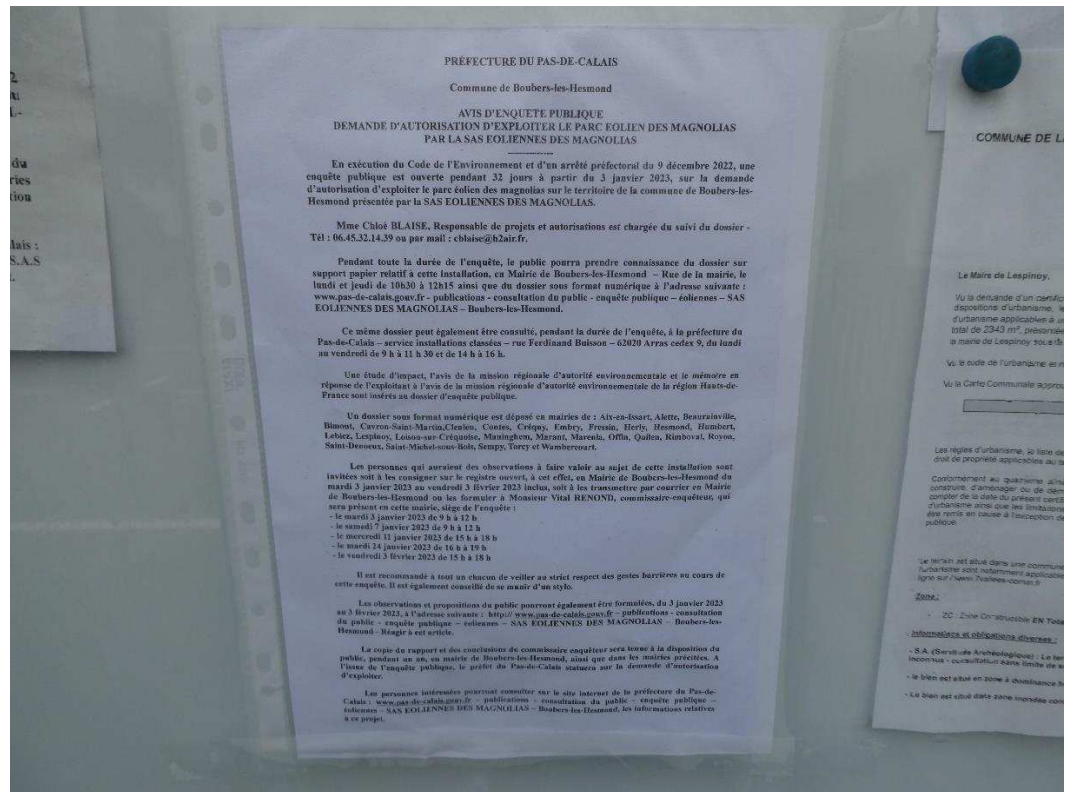
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BEURAINVILLE (62990)
Face à la Mairie, 232 Place de la Mairie

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

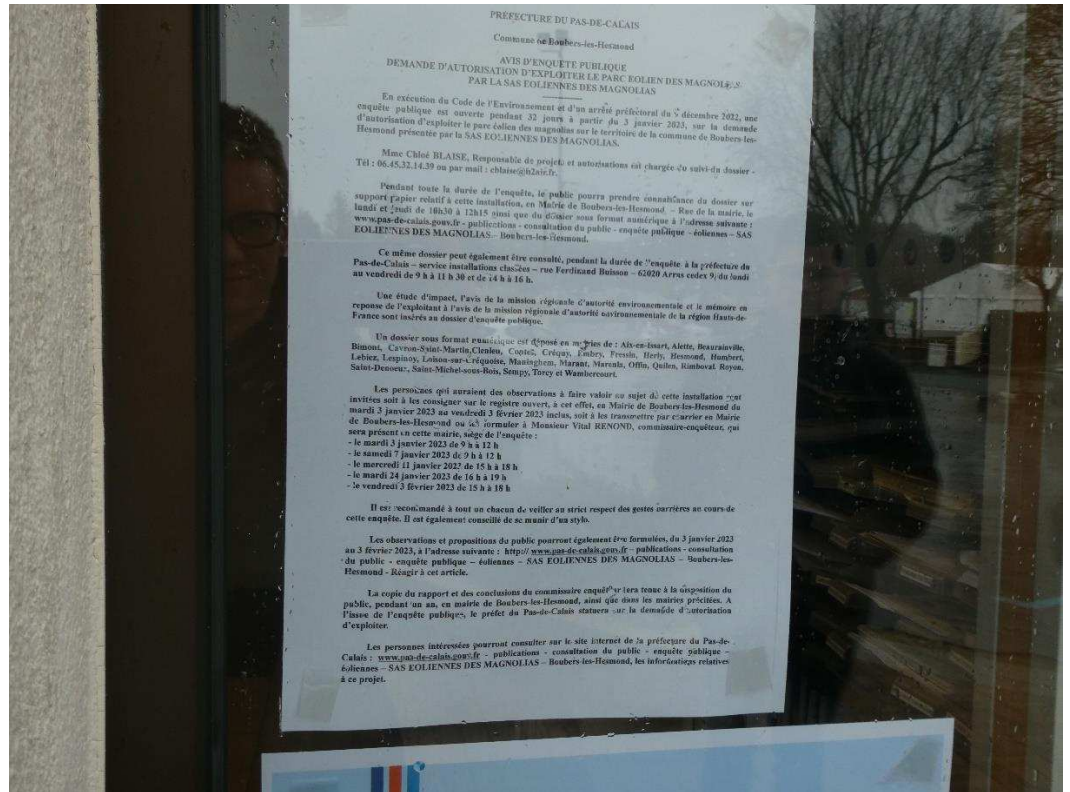
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.

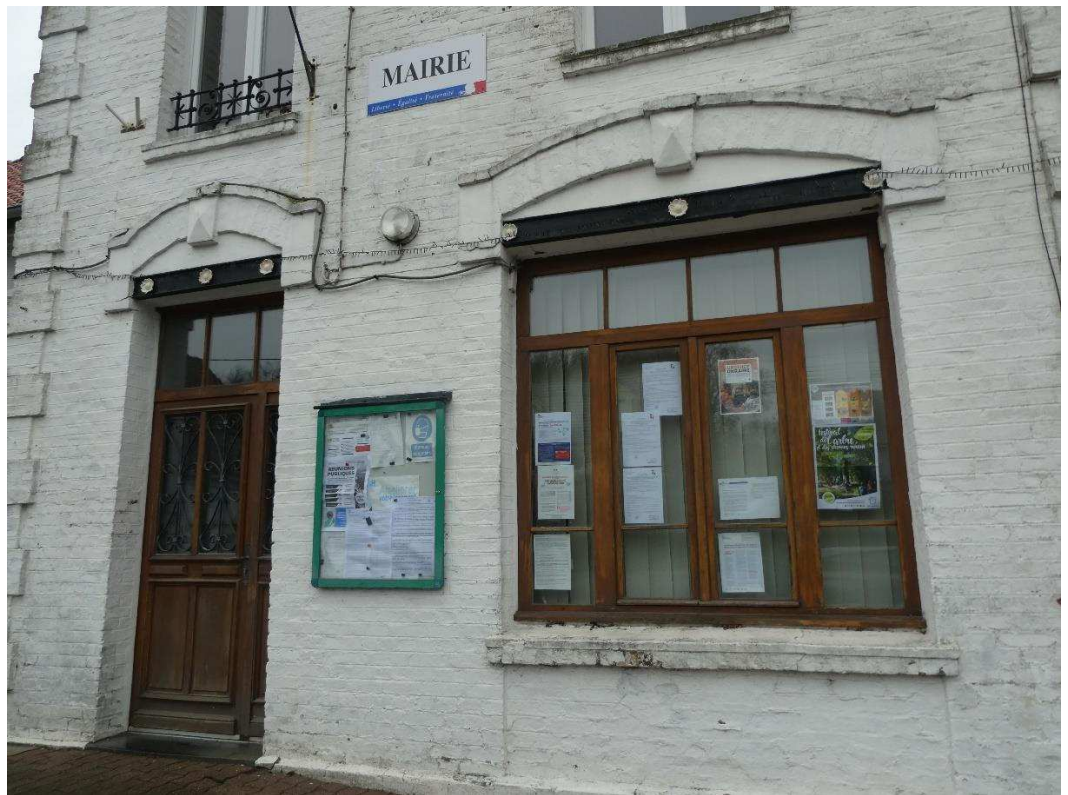


Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LOISON-SUR-CREQUOISE (62990)
Face à la Mairie, 77 Bis Rue Principale

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

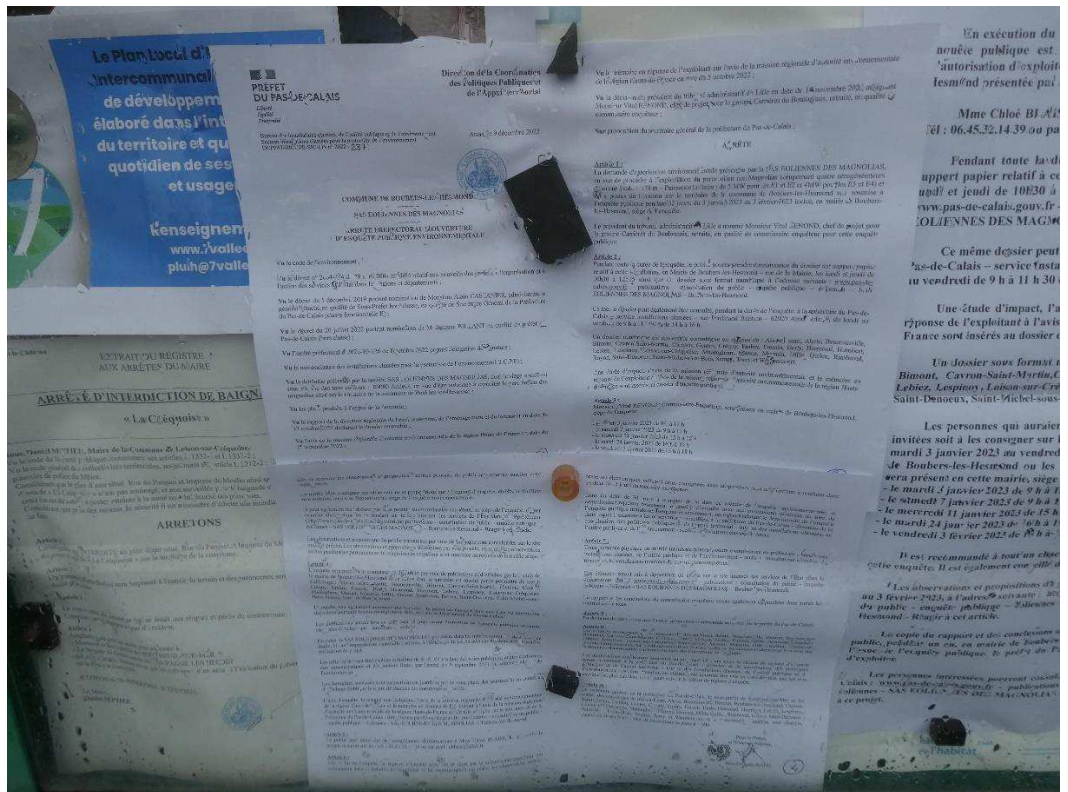
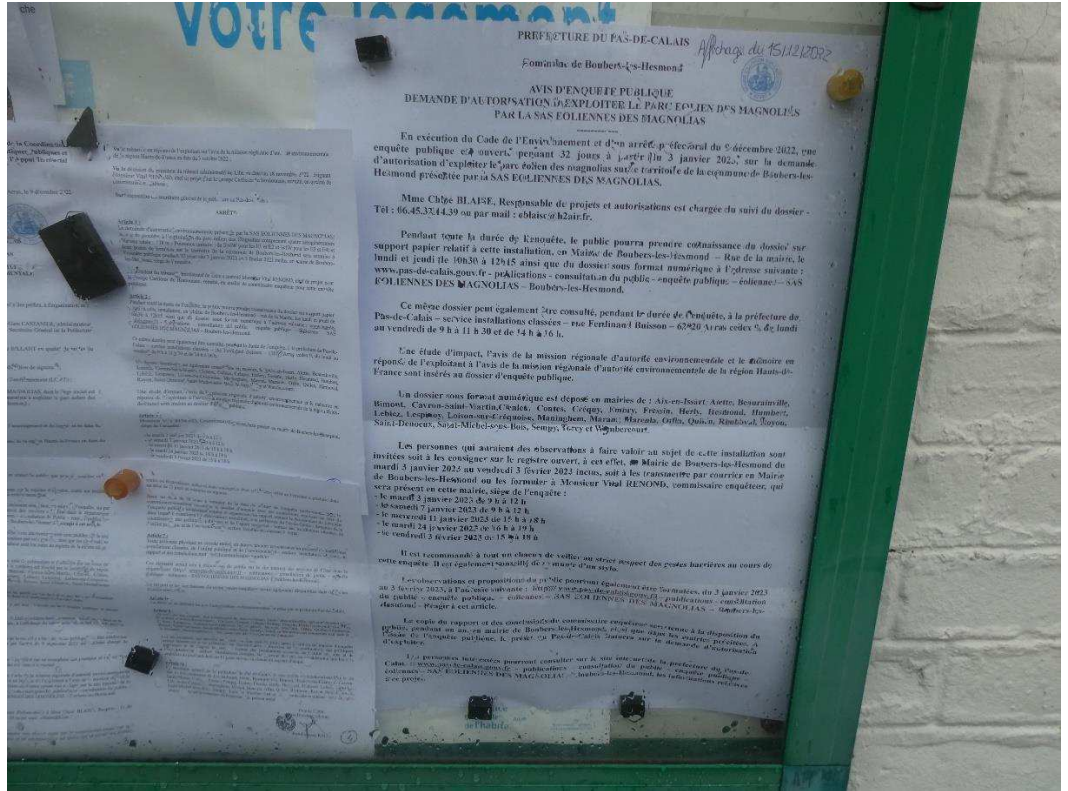
Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
OFFIN (62990)
Face à la Mairie, 48 Rue Aire sur la Lys

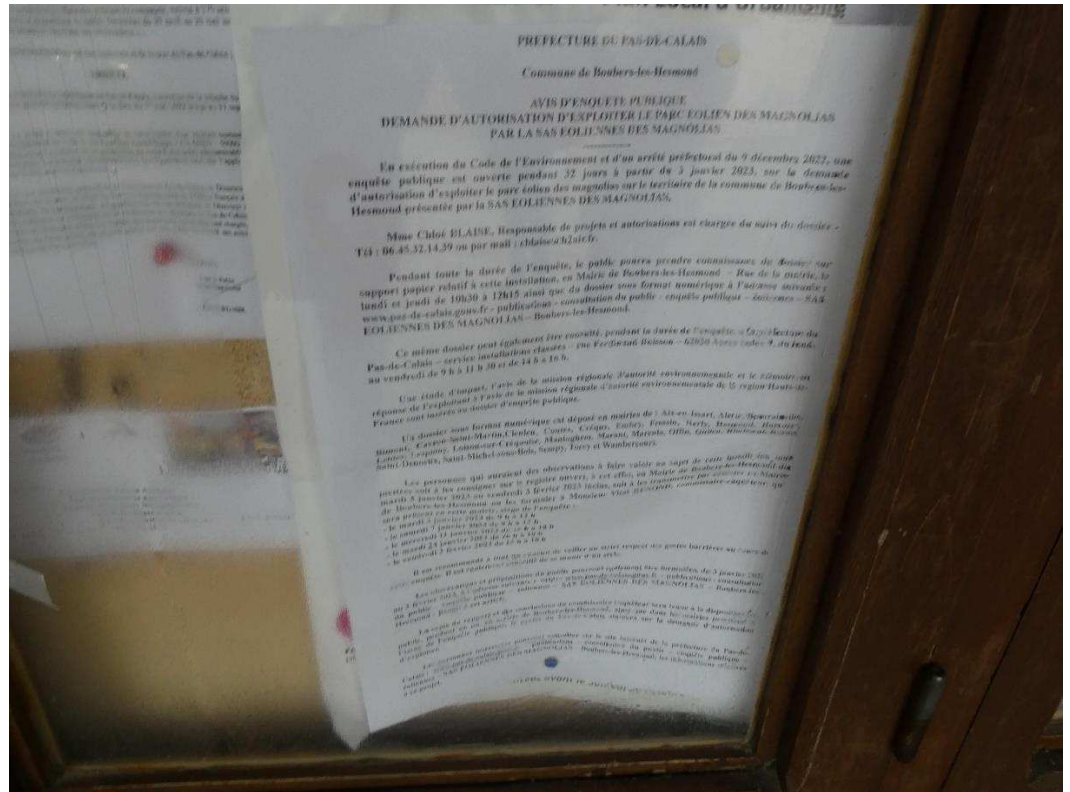
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
HESMOND (62990)
Face à la Mairie, 13 Rue Chat

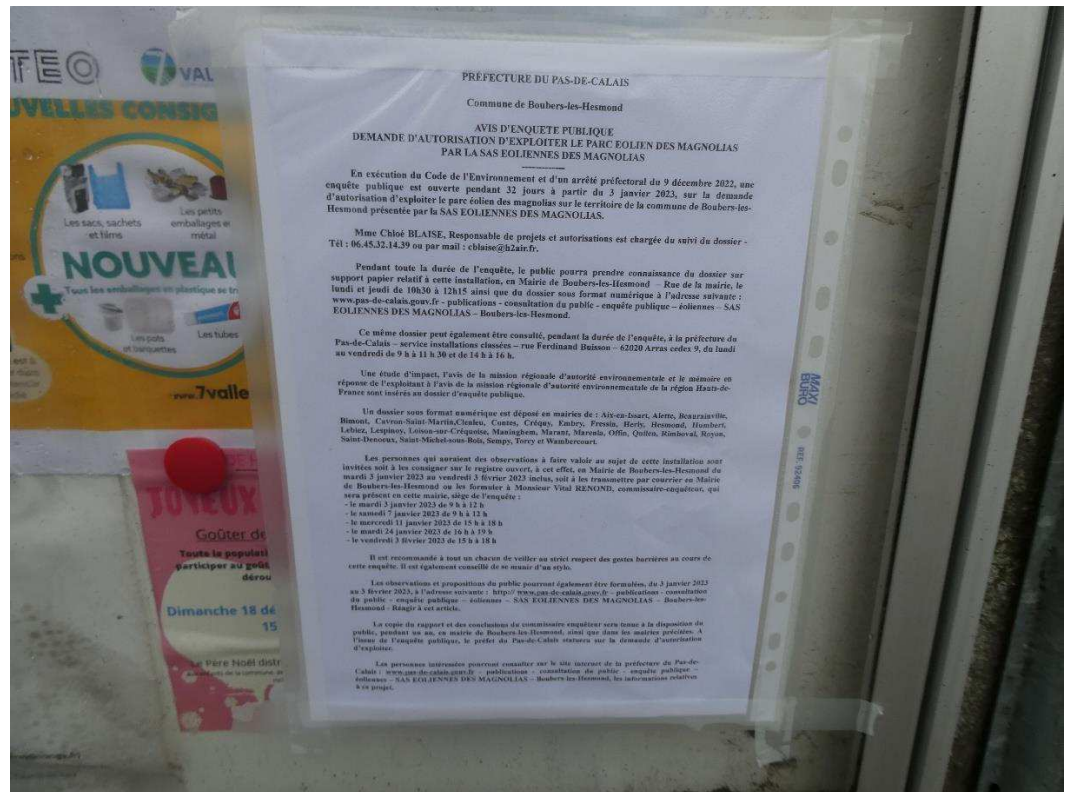
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°1 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
BOUBERS-LES-HESMOND (62650)
Face à la Mairie, 2 Rue de la Mairie

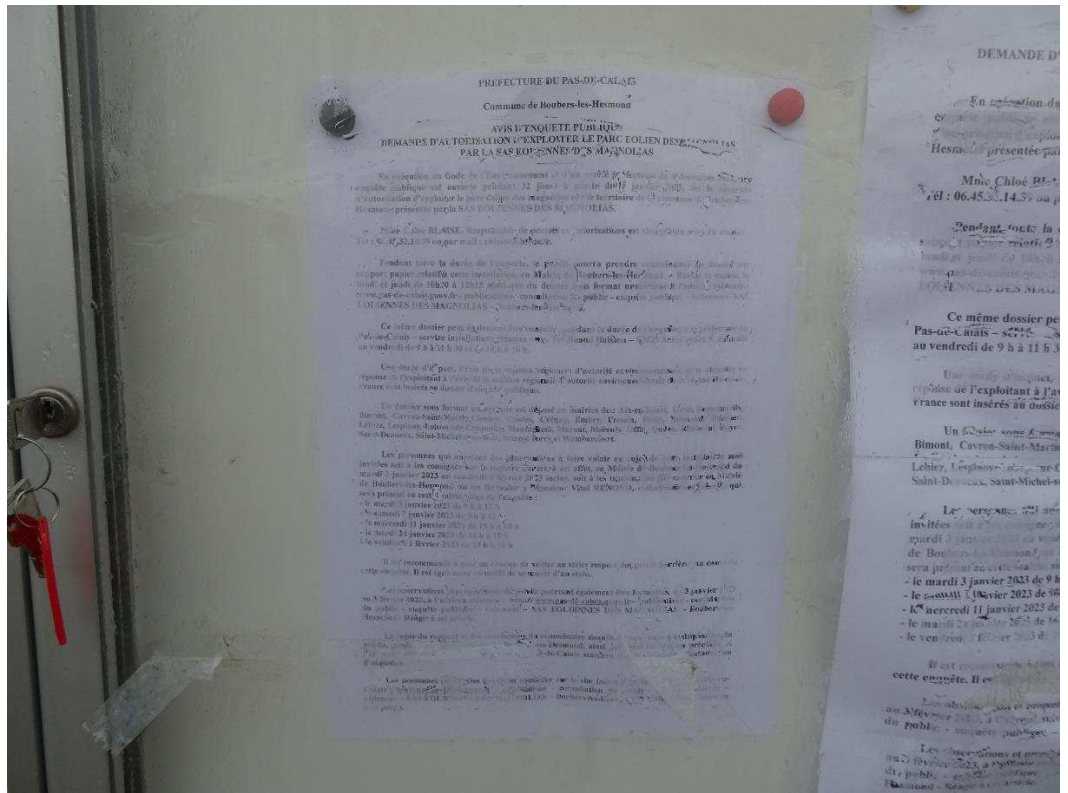
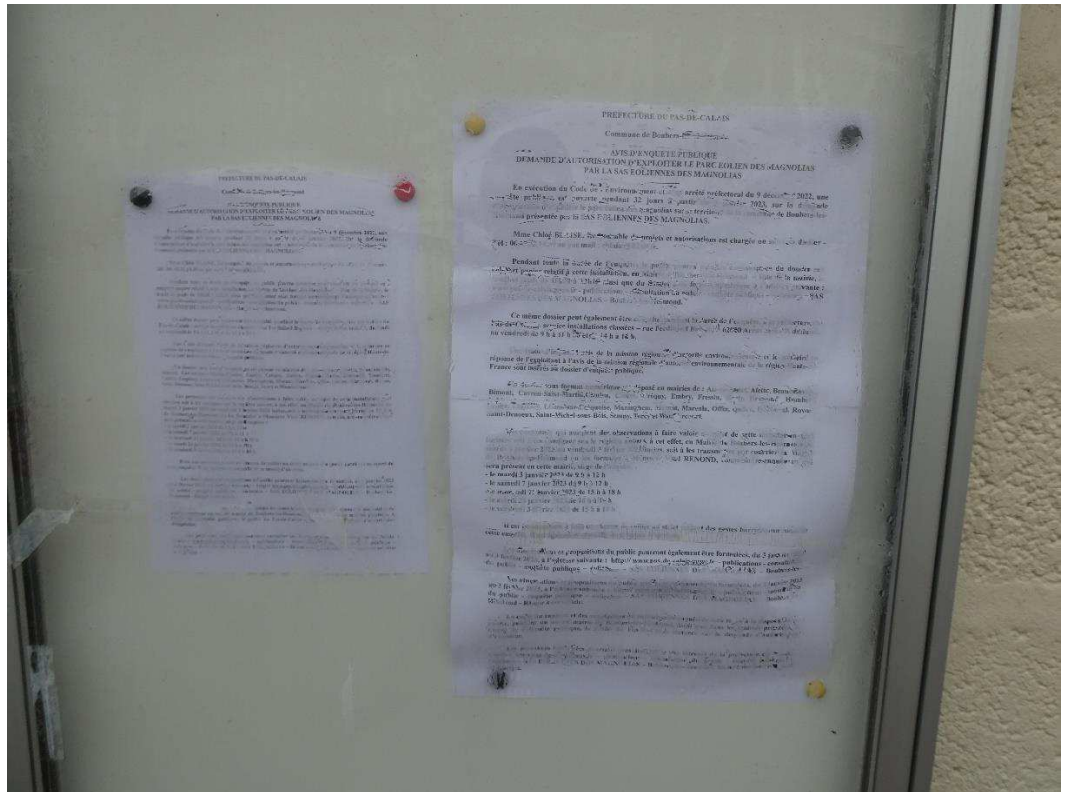
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

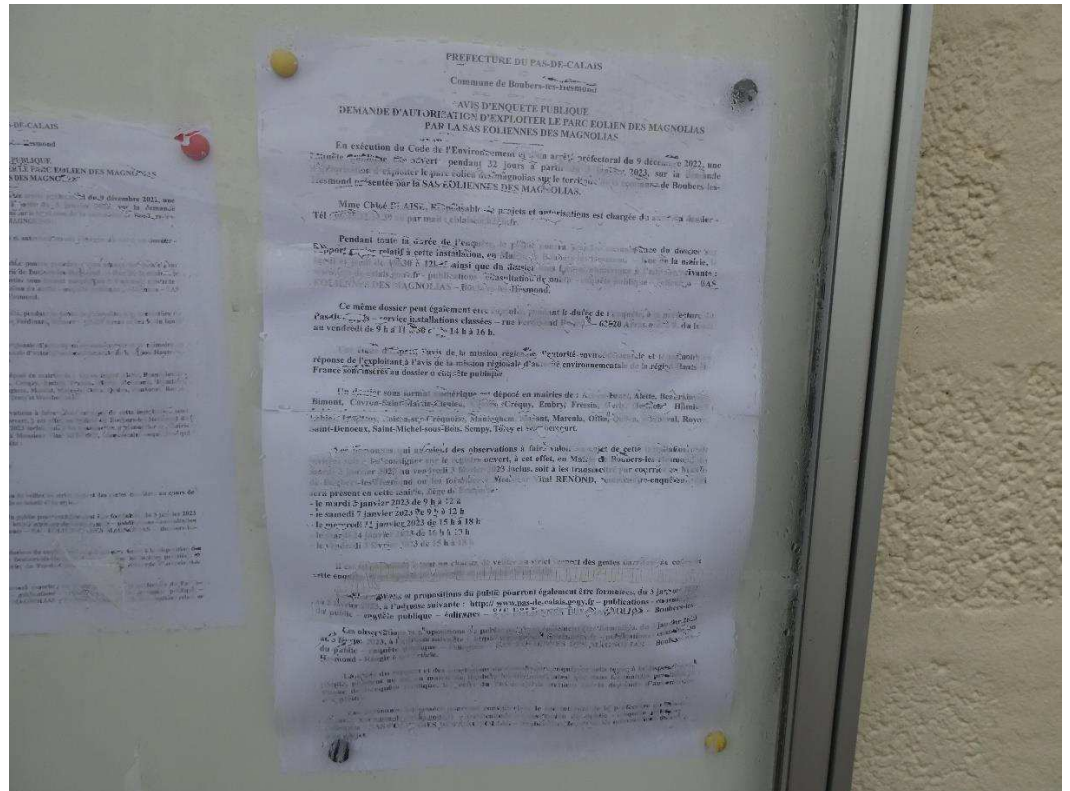
Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage et la porte vitrée du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

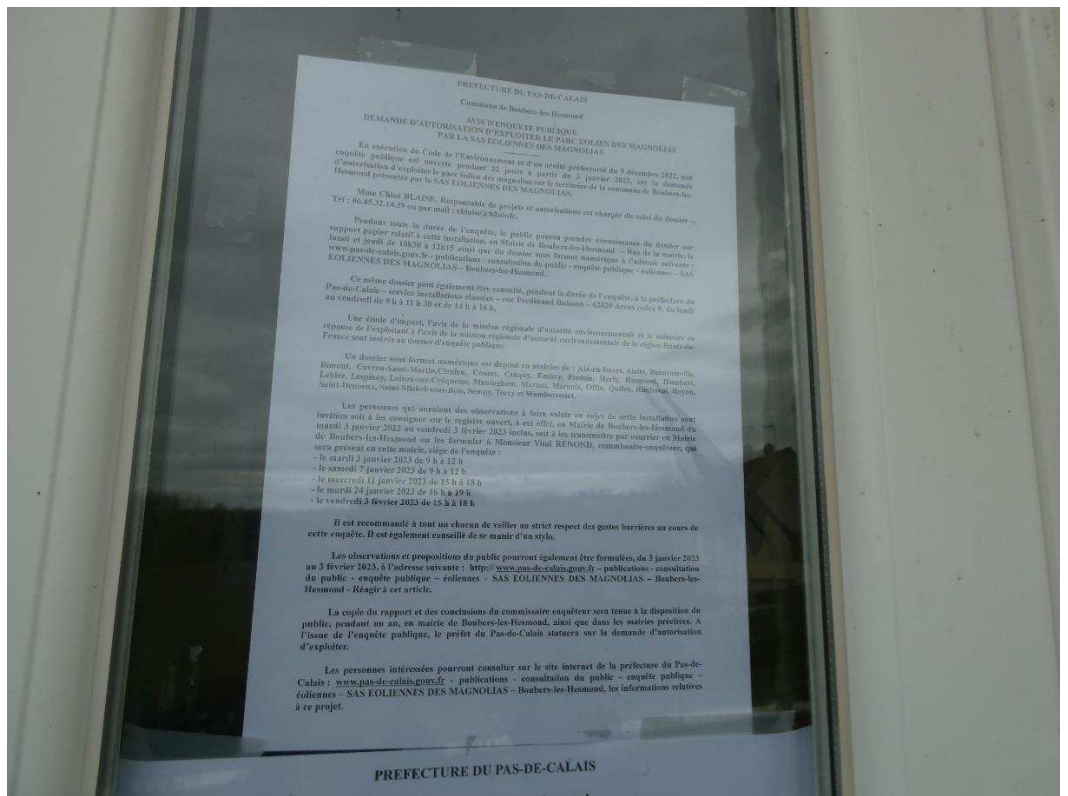
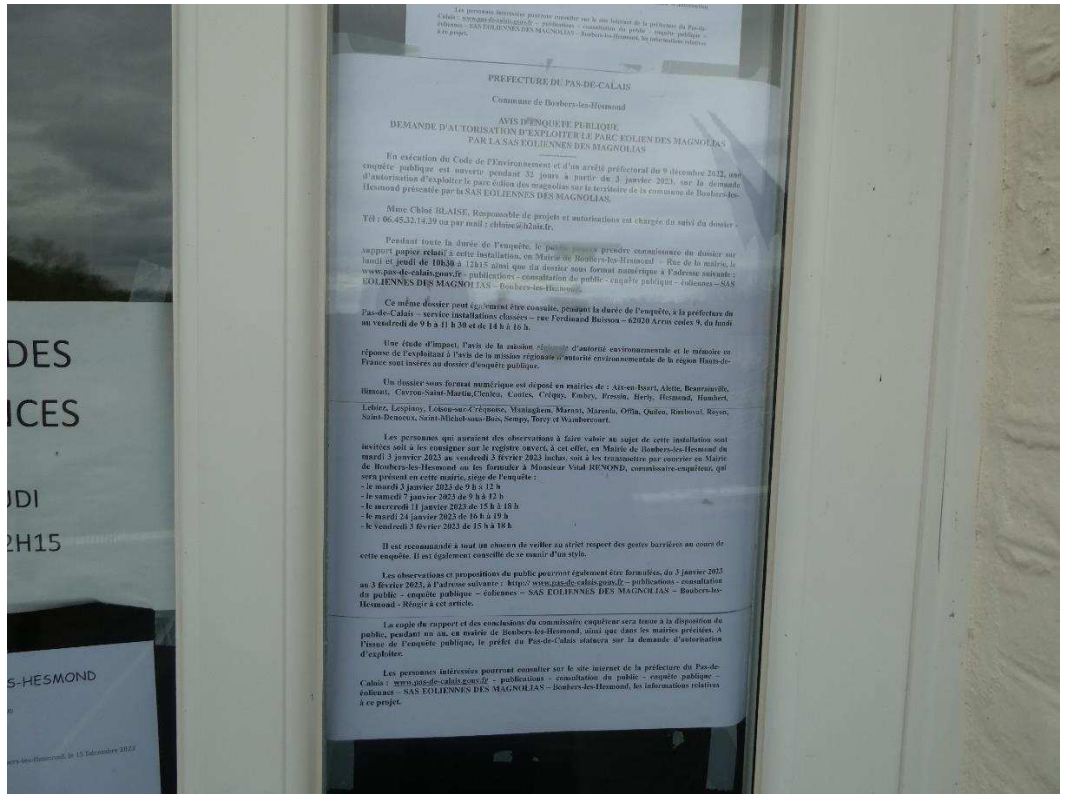
Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 et une format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).







Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°2 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°3 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°4 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
SAINT-DENOEUX (62990)
Face à la Mairie, Place de la Mairie

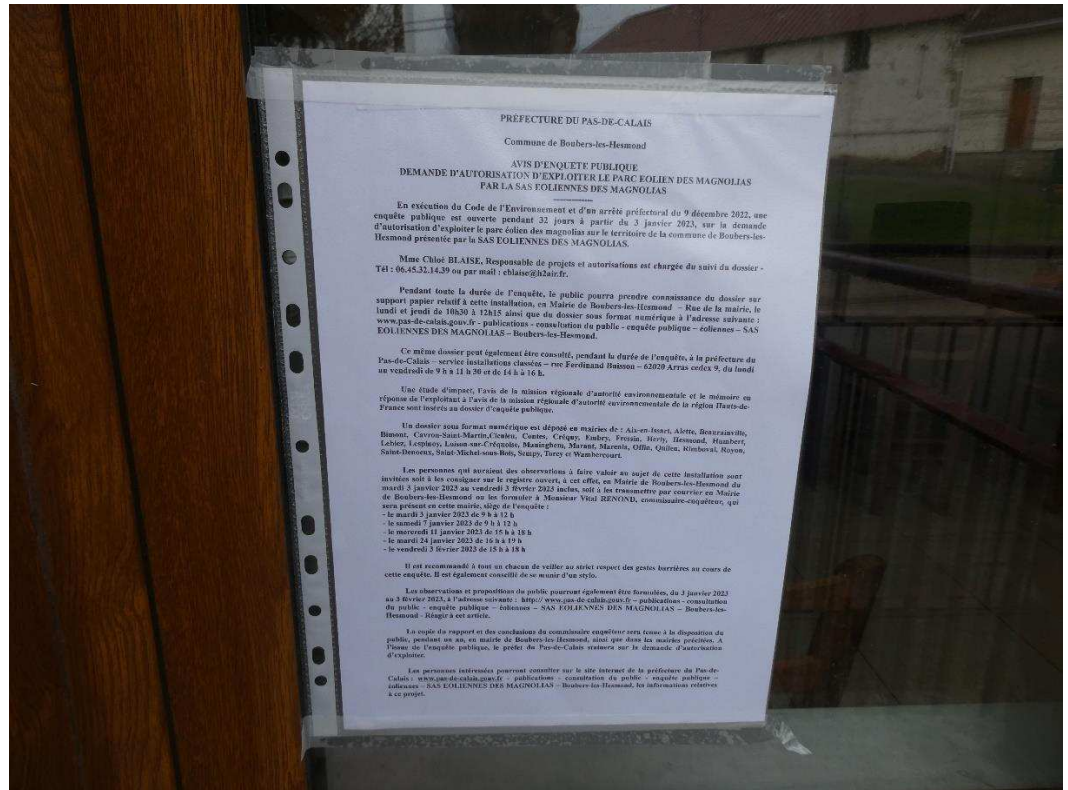
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°5 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



Puis, à même requête, je me suis rendu commune de **BOUBERS-LES-HESMOND (62990)**.

Le plan de situation comportant le repère n°6 est annexé au présent procès-verbal (annexe n°2).

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un panneau jaune au format A2 (dimension réglementaire 42 x 59,4 centimètres sur fond jaune avec à minima 2 centimètres pour la taille des caractères dutitre) intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Ce panneau est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le contenu intégral des mentions du panneau figure en annexe du présent (annexe n°1).



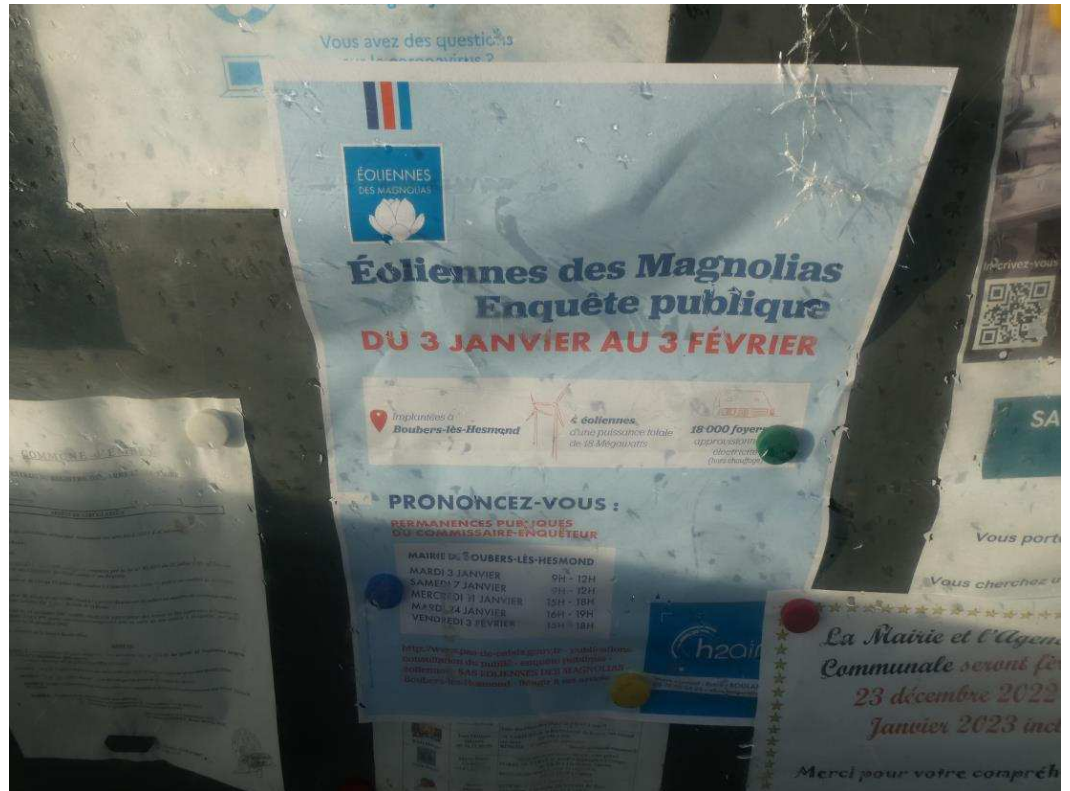
Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
EMBRY (62990)
Face à la Mairie, 7 Rue Cardon

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.





Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
RIMBOVAL (62990)
Face à la Mairie, 1 Rue de la Place

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage et le vitrage du bâtiment de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A3 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'arrêté est également affiché.



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
LEBIEZ (62990)
Face à la Mairie, 4 Ter Rue de l'Ecole

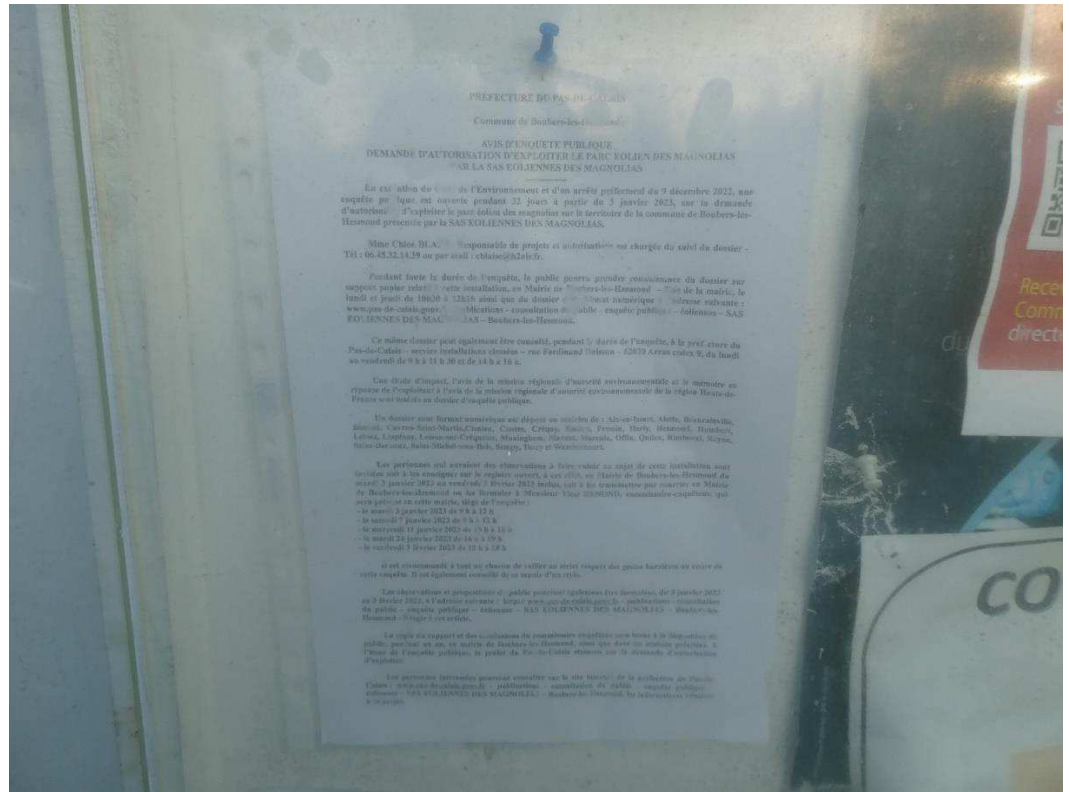
Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur le panneau d'affichage de la Mairie d'un document intitulé
« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE
PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS »
émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).



Et à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus,
Certifie m'être transporté ce jour à :
ROYON (62990)
Face à la Mairie, 13 Rue du Moulin

Où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate l'apposition sur la porte de la Mairie d'un document intitulé « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MAGNOLIAS PAR LA SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS » émanant de la Préfecture du Pas-de-Calais

Le document est parfaitement visible, lisible et identifiable depuis la voie publique.



Le document est reproduit sur une feuille au format A4 dont le contenu intégral figure en annexe du présent (annexe n°1).

L'affiche informative H2AIR sur le projet porté par la SASU EOLIENNES DES MAGNOLIAS est également affichée.

